

OBJET

ENVIRONNEMENT -
Présentation du rapport
annuel de développement
durable 2020.

==

Rapporteur :
Mme la Présidente

Date de convocation :
11/02/21

Date d'affichage :
11/02/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 76

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 17 février 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Chantal ZIMMERMANN suppléante de M. Fabien BLONDEL, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Philippe LEMOINE représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les EPCI de plus de 50 000 habitants.

Conformément aux dispositions de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, la Communauté d'agglomération doit, lors de la tenue du débat sur le projet de budget, présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son aire géographique et les orientations et programmes, de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit dresser un bilan des actions conduites au regard de leur impact sur les cinq finalités du développement durable, qui sont :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- Assurer une cohésion sociale, une solidarité entre les territoires et les générations,
- Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il présente également une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et leurs programmes en cohérence avec les 17 objectifs de développement durable établis par l'ONU, définissant l'Agenda 2030.

Ce rapport met en lumière la prise en compte du développement durable dans les actions menées par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, malgré la crise sanitaire, telle que l'approbation des documents de planification définissant les objectifs en matière d'aménagement durable et de transition énergétique et écologique du territoire (programmes d'actions du PCAET et CIT'ERGIE, PLUI-HD) ; les grands projets telles que la piscine Jean Bouin et la friche du Maréchal Juin ; la protection de la biodiversité à travers le plan de gestion de la réserve des marais d'Isle ; les démarches de proximité à destination des usagers (ateliers itinérants autour des thématique du développement durable, les actions du conseil de développement) ; la gestion des ressources et le déploiement de l'économie circulaire (schéma directeur de l'eau pluviale, les collectes écoresponsables, le défi zéro gaspi avec les familles du territoire) ; les expérimentations telles que l'éco-pâturage ou la collecte d'amiante d'usagers en déchèterie.

Il permet d'informer l'ensemble des acteurs socio-économiques locaux et habitants, indispensables au développement durable de notre territoire sur les grandes orientations prises et actions menées en faveur d'un développement durable.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le rapport ci-annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 voix contre et 4 absentions adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210217-52380-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19 février 2021

Publication : 19 février 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



RAPPORT ANNUEL

2020



SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT
DURABLE



SOMMAIRE

Pages 4 à 6

I. INTRODUCTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Les cinq finalités du développement durable
2. L'agenda 2030 : un programme ambitieux à décliner sur le territoire
3. Les ODD et la COVID-19

Pages 7 à 11

II. L'AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS

1. Un positionnement stratégique
2. Les pépites de l'Agglo du Saint-Quentinois
3. Projet de territoire : horizon 2030

Pages 12 à 32

III. LES AMBITIONS POUR LE SAINT-QUENTINOIS AU REGARD DES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Lutte contre le changement climatique
 - 1.1. Politique énergétique et écologique
 - 1.2. Politique d'aménagement, d'urbanisme et habitat du territoire
2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
 - 2.1. Gestion et protection de la ressource
 - 2.2. Préservation de la biodiversité
3. Epanouissement de tous les êtres humains
 - 3.1. La qualité d'accueil à l'Agglo
 - 3.2. « L'Agglo proche de vous »
4. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
 - 4.1. Territoire et ruralité
 - 4.2. Politique de la ville
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
 - 5.1. Développement économique
 - 5.2. L'engagement dans la réduction des déchets et l'économie circulaire

Pages 33 à 71

IV. EXEMPLARITÉ ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Contribution de la collectivité au développement social du territoire
 - 1.1. La formation et la montée en compétences
 - 1.2. Les conditions de travail
2. Contribution de la collectivité au développement économique du territoire
 - 2.1. Œuvrer pour une meilleure répartition des richesses
 - 2.2. Performance économique du territoire
3. Contribution de la collectivité au développement environnemental du territoire
 - 3.1. L'économie des ressources et la gestion plus durable des écosystèmes
 - 3.2. Préserver notre cadre vie et renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du territoire
 - 3.3. Modes de production et de consommation durables et questions relatives aux consommateurs

Page 72 **GLOSSAIRE**

ÉDITO

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 qui a mis en avant la cohésion des territoires, la résilience des collectivités mais aussi l'impact de notre activité sur l'environnement.

L'Agglo du Saint-Quentinois ne fait pas exception à cette adaptabilité grâce notamment à l'implication sans faille de ses agents, ses élus et l'ensemble des acteurs locaux.

Ce contexte particulier nous a également permis d'observer des évolutions d'usages impactant en termes environnemental à l'échelle du territoire : accroissement du télétravail, modification de notre mobilité, révision de nos modes de consommation.

La transition énergétique, le réchauffement climatique ou encore la révolution technologique, sont autant de défis auxquels nous devons faire face en adaptant nos projets aux nouvelles attentes des usagers, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable : développement des mobilités douces, préservation de la ressource en eau, rénovation de l'habitat, qualité de vie au travail, intégration paysagère en zone urbaine...

Coordinateur de la transition énergétique, l'Agglo poursuit ainsi la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) engagée en 2019, et continue de mener ses actions dans le but d'accroître l'attractivité du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

Parce que le développement durable est un enjeu majeur, source de bien-être et de qualité de vie, l'Agglo s'engage dans cette démarche transversale d'amélioration continue de ses politiques publiques.

Xavier BERTRAND, Président de l'Agglo du Saint-Quentinois de 2017 à 2020, a contribué à la réalisation des actions que vous pourrez retrouver dans ce rapport développement durable 2020.



Agnès POTEL
Vice-Présidente en charge
des politiques de Développement
Durable et de l'Environnement.



Frédérique MACAREZ
Présidente de
l'Agglomération
du Saint-Quentinois.

I.

Introduction au DÉVELOPPEMENT DURABLE

Face à l'urgence de la crise écologique et sociale qui se manifeste désormais de manière mondialisée, le développement durable est une réponse de tous les acteurs (États, acteurs économiques, société civile), pour reconsidérer la croissance économique à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux du développement.

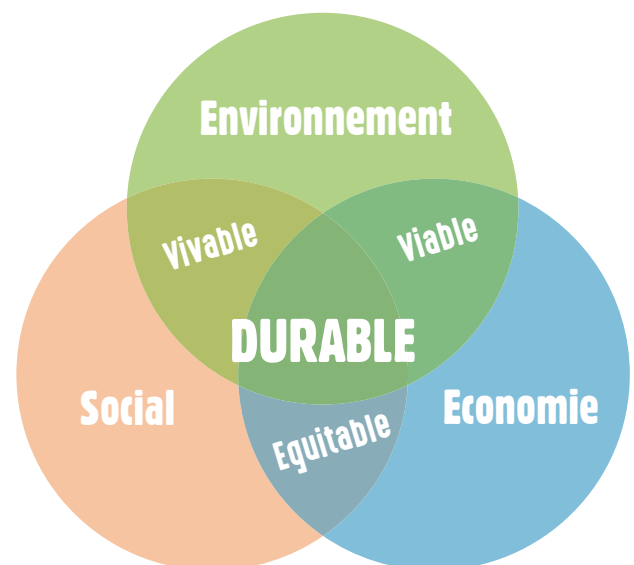
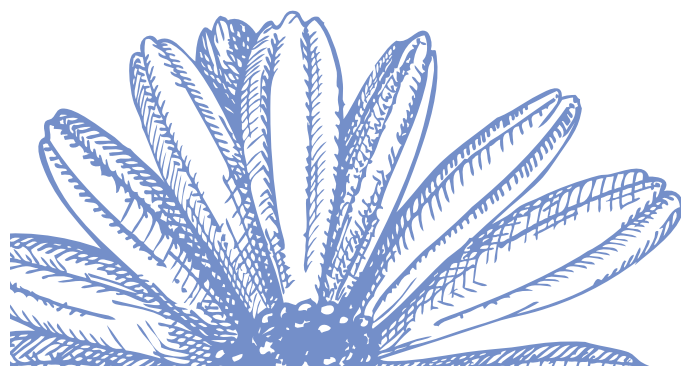
C'est dans le cadre de ce mouvement en faveur du développement durable, que le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, rend désormais obligatoire **la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.**

Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité de l'action publique de la collectivité territoriale ».

1. Les cinq finalités du développement durable

Un projet territorial de développement durable doit répondre à **cinq finalités** définies notamment sur la base de textes internationaux portés par les Nations Unies, les Etats ou les pouvoirs locaux :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- Assurer une cohésion sociale, une solidarité entre les territoires et les générations,
- Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



2. L'agenda 2030 : un programme ambitieux à décliner sur le territoire

En septembre 2015, les **193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU)** se sont engagés à mettre en œuvre de concert **17 objectifs universels** de l'Agenda 2030 : un plan d'action pour « la planète, les populations, la prospérité, la paix et les partenariats ».

CE SONT LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD).

La France a ainsi bâti une feuille de route dessinant les grandes transformations à mener, à la fois sur le territoire national, en Europe et à l'international.

L'Agenda 2030 est désormais le référentiel du développement durable en France. Il prévoit notamment l'intégration des ODD dans les dynamiques territoriales et l'exemplarité du service public devra être alignée sur cet agenda.



LES 6 ENJEUX DE L'AGENDA 2030

- Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
- Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
- S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
- Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables ;
- Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

3. Les ODD et la COVID-19

La crise du Covid-19 complique considérablement cet effort mondial initié en 2015.

Un surcroît d'ambition et de mobilisation est nécessaire, « non seulement pour vaincre la COVID-19 mais aussi pour mieux récupérer ensemble », a plaidé le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres. « Loin de remettre en cause la raison d'être des ODD, les causes profondes et les impacts inégaux de la COVID-19 montrent précisément pourquoi nous avons besoin du Programme 2030, de l'Accord de Paris sur le changement climatique et du Programme d'action d'Addis-Abeba » pour le financement du développement, a affirmé le Secrétaire général en soulignant « l'urgence de leur mise en œuvre ».



10 ans pour agir

L'Agenda 2030 arrivera à échéance dans 10 ans. Les effets de la crise sanitaire de la COVID-19 nous démontrent que le temps presse : **c'est en réalisant ensemble et maintenant les ODD et en parachevant l'Agenda 2030 que nous serons, plus forts, plus innovants, et plus résilients face aux périls qui se multiplient.**

' DES ACTIONS POUR UNE TRANSITION '

Le développement durable est un impératif commun au service de chacun. L'intercommunalité se situe à une échelle qui permet de penser globalement mais d'agir concrètement dans les territoires. Plusieurs défis doivent être relevés (environnementaux, énergétiques, sociaux, économiques,...) et ces défis interfèrent très fortement avec les domaines de compétences et d'intervention des intercommunalités, qui tendent de plus en plus à élargir leur champ d'action pour mieux répondre aux besoins de leurs habitants.



II.

L'Agglo du SAINT-QUENTINOIS

1. Un positionnement stratégique

Située dans la Région des Hauts-de-France et plus particulièrement dans le Département de l'Aisne, l'Agglo du Saint-Quentinois offre un cadre de vie de qualité, attractif alliant l'urbain et le rural.

Elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée, desservie par les axes autoroutiers, ferroviaires et aériens proches et s'affiche comme le cœur économique du département.

L'Agglo du Saint-Quentinois est composée de 39 communes et compte près de 85 000 habitants, répartis sur un territoire de 294 km².

Le conseil communautaire de l'Agglo



PRÉSIDENTE DE L'AGGLO

LES VICE-PRÉSIDENTS



Vice-président en charge du cycle de l'eau et du développement rural



Vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la stratégie robonumérique



Vice-président en charge de l'économie circulaire et des équipements de valorisation Rev3



Vice-président en charge de la cohésion communautaire



Vice-président en charge de la politique de l'habitat



Vice-président en charge des mobilités



Vice-président en charge des événements de promotion du territoire



Vice-présidente en charge des politiques de développement durable et de l'environnement



Vice-président en charge de la protection de la biodiversité des territoires et du développement du Parc d'Isle - Jacques Braconnier



Vice-présidente en charge de l'artisanat et des Très Petites Entreprises (TPE)



Vice-président en charge de la politique de la Ville, de la prévention de la Récidive



Vice-président en charge de l'organisation de l'espace communautaire



Vice-président en charge des relations avec les entreprises



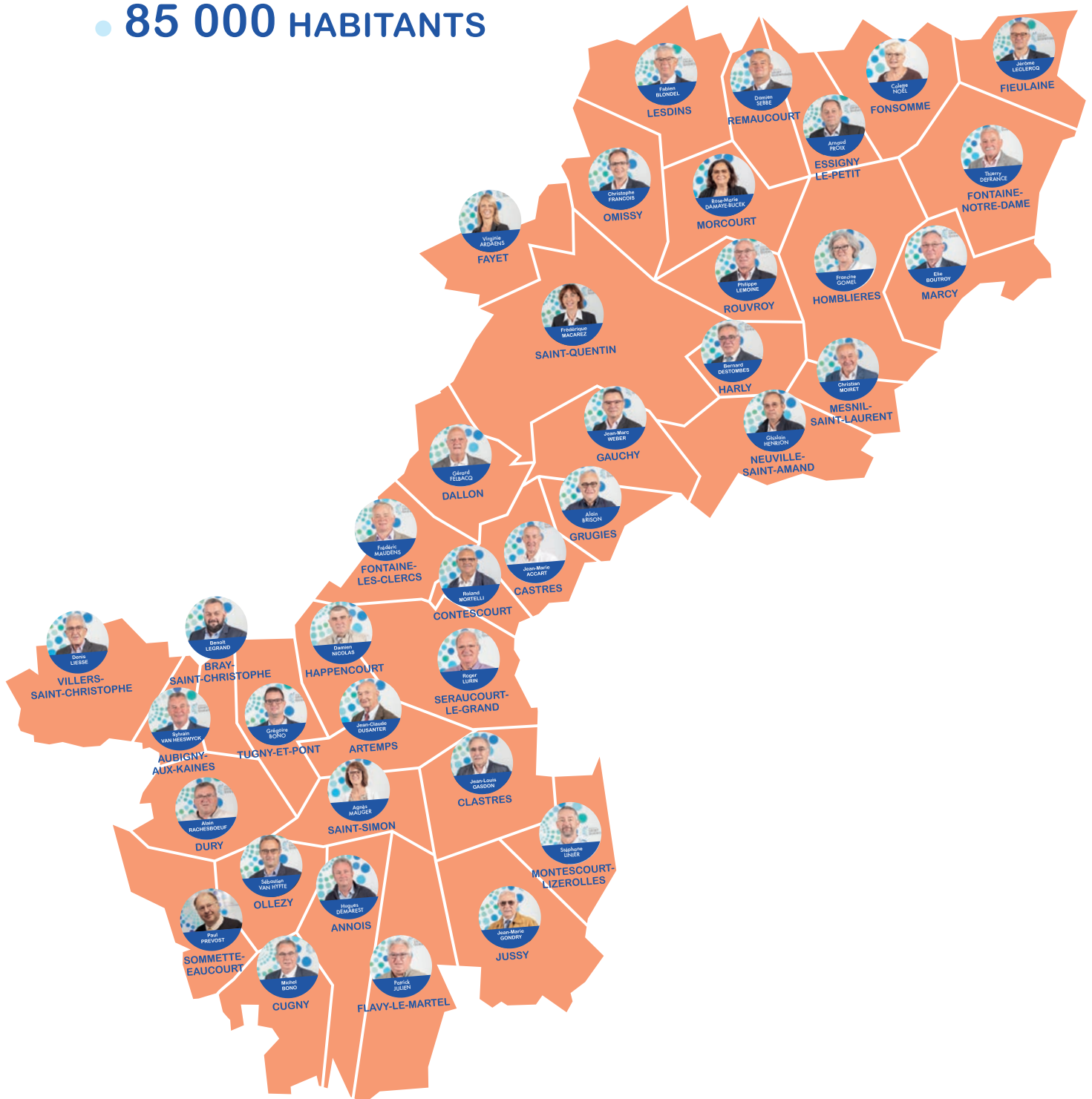
Vice-président en charge des projets du domaine fluvial : perspectives du CSNE, port de plaisance et tourisme fluvestre



Vice-président en charge du patrimoine communautaire, et de la politique de l'emploi

LES 39 MAIRES DE L'AGGLO

- 294 km²
- 85 000 HABITANTS



2. Les pépites de l'Agglo du Saint-Quentinois



le
parc
d'isle

Le circuit de la Clef des Champs



La piscine Jean Bouin

Territoire d'excellence numérique



L'Agglo du Saint-Quentinois en chiffres



120 ESPECES

DE LA RESERVE NATURELLE
REPRESENTENT UN INTERET
PATRIMONIAL REMARQUABLE



39 000 APPELS

NOMBRE D'APPELS RECUS
PAR AGGLO J'ECOUTE SUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE
(AU 31/12/2020)



660 KG/HAB/AN

DE DECHETS TRAITÉS PAR LE
TERRITOIRE (AU 31/12/2019)



170 KM

DE SENTIERS PÉDESTRES SUR L'AGGLO



71 164 € D'AIDES

AU BONUS ENERGIE POUR 45
PROPRIETAIRES EN 2020



687 KM

DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT





3. Projet de territoire : horizon 2030

Le projet de territoire exprime la vision à long terme du territoire et de ses enjeux, vision partagée entre les élus, les habitants et les partenaires de l'Agglo. Il a pour ambition de tracer nos perspectives et de donner du sens à l'action communautaire pour être au plus proche des habitants.

L'Agglo a lancé, courant 2018, une première phase de **concertation et de consultation** auprès des habitants pour recueillir leur perception du territoire, connaître leurs besoins, leurs attentes et leur vision du Saint-Quentinois en 2030. Il est la transposition de la volonté des élus d'engager une **réflexion collective et prospective pour choisir le meilleur scénario** possible de développement du territoire.

L'élaboration du projet a permis d'identifier des **objectifs prioritaires** (énoncés ci-après) pour 2030 regroupés dans 3 mentions stratégiques :

- La poursuite du développement économique du territoire en accompagnant les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi,
- Le développement de l'attractivité touristique du territoire en s'appuyant notamment sur ses atouts naturels, historiques et architecturaux,
- La préservation de la qualité de vie des habitants, en maintenant une offre de services de proximité, en assurant la protection environnementale du territoire et en garantissant le bien-être et le bien vivre ensemble.

LES 9 OBJECTIFS PRIORITAIRES QUI SUIVENT CONSTITUENT AINSI LE « FIL ROUGE » DANS LE DÉPLOIEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLO :

- Assurer le développement économique du territoire au travers d'une démarche prospective sur les secteurs porteurs
- Accompagner les publics du territoire afin de favoriser leur mobilité et une montée de compétences
- Adapter et conforter le réseau de distribution de proximité afin de garantir à la population un accès aux productions locales
- Adapter et conforter l'offre d'équipements de services afin de garantir à la population un niveau d'accès homogène
- Développer l'attractivité du territoire par la valorisation du patrimoine historique, architectural et naturel
- Adapter et consolider le réseau de services médicaux de proximité afin de garantir à la population un niveau d'accès homogène
- Faciliter la mobilité géographique des habitants
- Animer une politique territoriale de proximité autour de la vie associative, du lien intergénérationnel, de la démocratie locale
- Engager le territoire dans une démarche de transition écologique et énergétique (réduction des consommations énergétiques, amplification des énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre).



III. Les ambitions pour le Saint-Quentinois au regard DES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE N'EST PLUS L'APANAGE DE QUELQUES-UNS, IL EST DEVENU L'AFFAIRE DE TOUS.

Pour répondre aux défis du développement durable, les changements en cours et à venir sont d'une ampleur inédite. Notre collectivité doit donc impulser une stratégie pour son territoire sur le long terme, basée sur une vision d'avenir partagée.

Pour cela, elle s'appuie à la fois sur des outils stratégiques de planification (PLU, SCOT) et sur des outils transversaux (Cit'ergie, plan climat...) voire plus spécifiques (politique de la ville...).

1. Lutte contre le changement climatique

La **lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur** de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Cela suppose de prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences néfastes.

En effet, seule la moitié du gaz carbonique (CO₂) produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes

naturels : océans, forêts... Sans effort pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, la température moyenne devrait augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100. Certains effets du dérèglement climatique sont d'ailleurs déjà visibles en France¹ : élévation de 0,9 °C en un siècle de la température moyenne annuelle ; avancement des cycles biologiques de nombreuses plantes (dans

les vignobles, la maturité de certains cépages a avancé de près d'un mois) ; épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs.

Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et plusieurs outils ainsi que de nouvelles réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables.

¹ Guide méthodologique pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable à l'usage des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, Commissariat Général au Développement Durable, Références, Juin 2012

1.1 Politique énergétique et écologique

L'Agglo du Saint-Quentinois reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) depuis 2016, **poursuit et amplifie sa politique énergétique et écologique.**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), ainsi que les textes réglementaires qui ont suivi visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.



La Loi Energie-Climat

Adoptée le 8 novembre 2019, la loi énergie-climat permet de **fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française**. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris.

Le texte fixe le cadre, les ambitions et la cible de la politique énergétique et climatique de la France. Il porte sur quatre axes principaux :

- la sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables ;
- la lutte contre les passoires thermiques ;
- l'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique ;
- la régulation du secteur de l'électricité et du gaz.

Après l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi Energie-Climat, le Sénat a fait de même en y introduisant quelques dérogations aux obligations votées par l'Assemblée le 28 juin 2020. Ce qui devait être au départ une « petite loi » contient désormais **72 articles** et vise non seulement la neutralité carbone d'ici 2050, **la baisse de 40 % de la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012 d'ici 2030**, la lutte contre les passoires thermiques mais aussi la meilleure maîtrise du prix de l'énergie, ainsi que la mise en place d'outils de pilotage, de gouvernance de la politique climat en France.

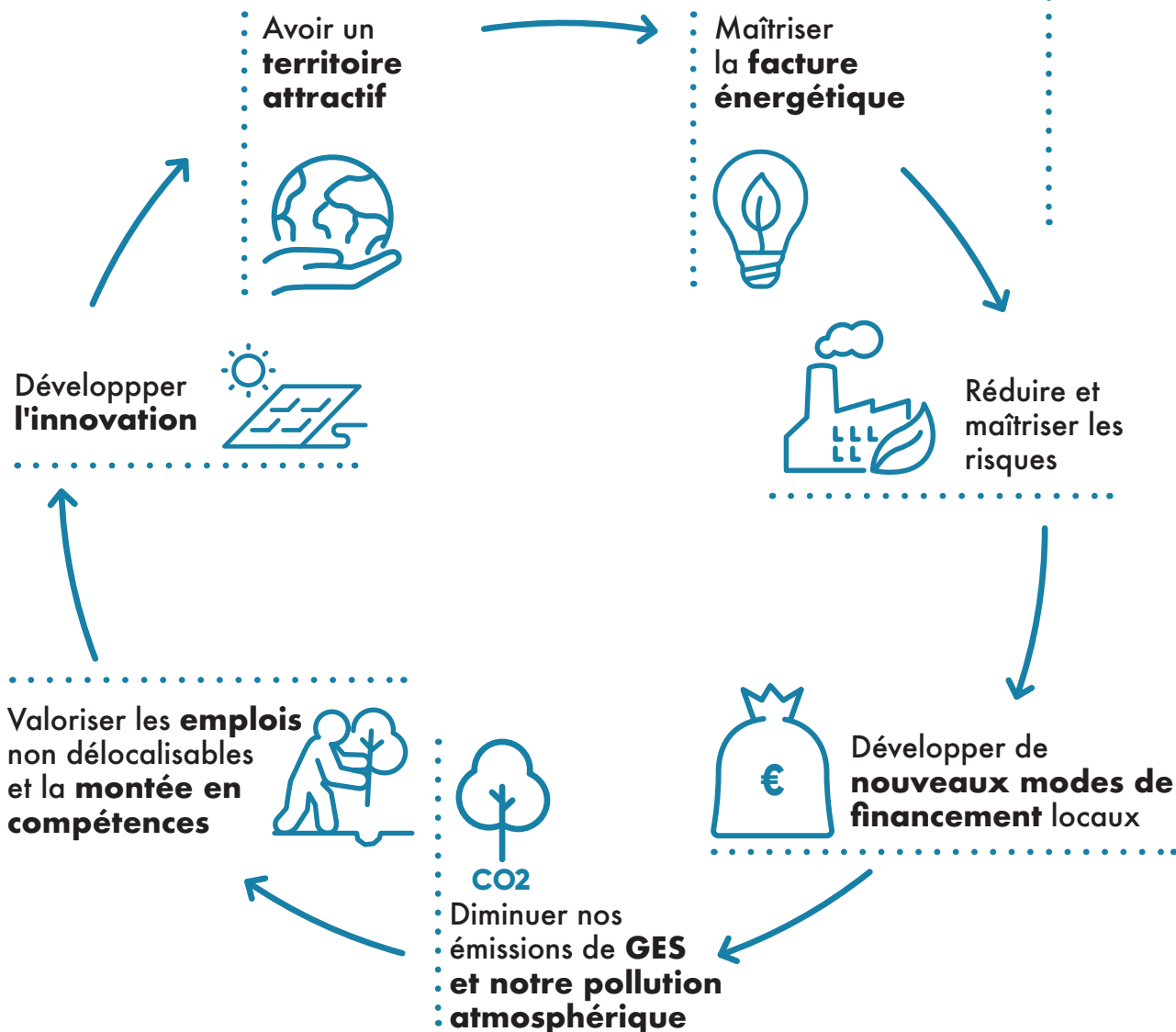
Le plan Climat Air Energie Territorial

L'adaptation au changement climatique et la réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement, sont donc des priorités de l'Agglomération du Saint-Quentinois qui s'est engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par délibération en date du 22 janvier 2018, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Ce PCAET représentera la feuille de route écologique et énergétique du territoire pour 6 ans (2021-2026).



Le PCAET permet de :



UN DIAGNOSTIC COMPLET DU TERRITOIRE AUTOUR DE PLUSIEURS GRANDS THÈMES

Energie (consommation-production-réseaux),
 Gaz à effet de serre,
 Vulnérabilité du territoire aux changements climatiques
 Qualité de l'air,
 Productions biosourcées...
 et analyse de leurs potentiels de réduction ou de développement
 Cadré par un décret très précis
 Etat initial de l'Environnement du territoire

UNE STRATÉGIE TERRITORIALE

Vision à 2030-2050 du territoire
 Objectifs 2030 pour être sur la trajectoire
 Cadrée par la réglementation (loi Energie climat, Stratégie nationale bas carbone, programmation pluriannuelle de l'énergie, le SRADDET, Le PREPA)
 Evaluation à mi-parcours du PCAET (3ans)
 Evaluation environnementale du PCAET (compatibilité avec les autres documents)

UN PROGRAMME D' ACTIONS CO-CONSTRUIT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Grâce à la concertation et au retour des acteurs : ateliers territoriaux et entretiens
 La collectivité pilote mais n'est pas responsable de toutes les actions menées
 La collectivité contribue par ses propres actions (citergie) et ses engagements territoriaux
 Le programme d'actions peut continuer à s'enrichir, il n'est pas exhaustif et est un état à un instant T du processus de transition
 Soumis à avis réglementaires et consultations du publique

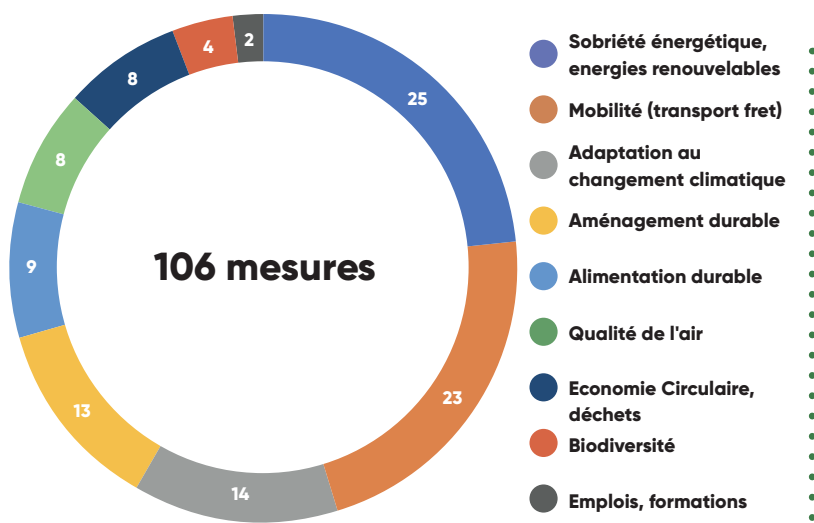
DÉMARCHE TERRITORIALE DE TRANSITION

Comme le précise le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016, le PCAET doit être obligatoirement constitué d'un diagnostic territorial, d'une stratégie territoriale, d'un programme d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation ainsi que de ses modalités d'élaboration, d'adoption et de mise à jour. La stratégie territoriale, s'est appuyée sur les objectifs du SRADDET, les objectifs nationaux et les potentiels du territoire. Des orientations et des axes stratégiques ont été retenus pour le plan climat 2021-2026.

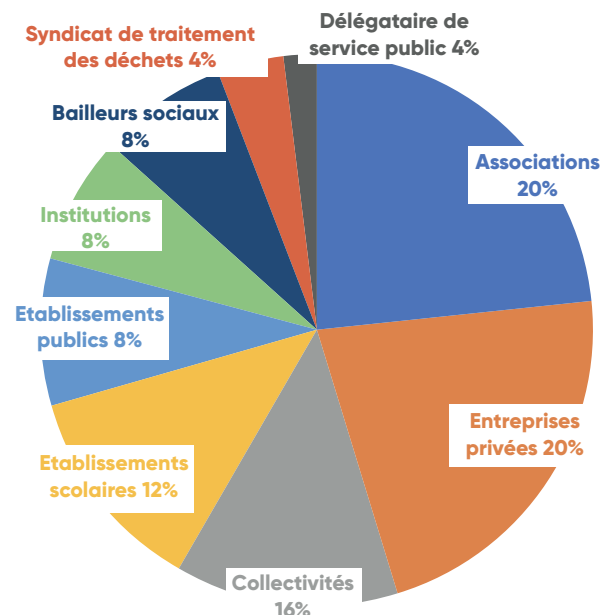
<i>Orientations</i>	<i>Axes Stratégiques</i>
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes
	Réduction de l'impact du transport de marchandises
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable
	Améliorer la qualité de l'air
	Développer l'économie circulaire
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire
	Viser la sobriété énergétique du territoire
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois / les formations disponibles
	Protéger la biodiversité
	Aménager le territoire de manière durable
	Se préparer au changement climatique

En concertation avec les acteurs socio-économiques et les différents services, le programme d'actions² se structure autour de 4 orientations, 11 axes stratégiques, 33 fiches actions déclinant 106 mesures. Ces fiches actions et mesures sont volontairement détaillées de façon à le rendre le plus opérationnel possible.

Nombre de mesures



Les acteurs du programme d'actions



² Le programme d'action voté au conseil communautaire du 9 décembre 2020 est consultable sur le site internet de l'Agglo.

Labellisation CIT'ERGIE

Lors de la délibération du 7 octobre 2016, l'Agglo, la C32S et la Ville de Saint-Quentin se sont engagées dans une démarche volontaire appelée CIT'ERGIE, financée par l'ADEME et la Région.

CIT'ERGIE est un label d'excellence européen qui distingue la performance des meilleures politiques territoriales énergétiques et climatiques des collectivités. L'Agglo est accompagnée par une conseillère spécialisée pour mener à bien cette mission.

LE PROCESSUS DE LABELLISATION SE DÉROULE SUR 4 ANS, EN 4 ÉTAPES COMME SUIT :

1. Etat des lieux
2. Définition de la politique Energie Climat
3. Mise en œuvre et suivi des résultats
4. Remise en jeu systématique du label à la fin de la 4ème année.

La collectivité est évaluée sur la base de ses compétences propres dans six domaines, à savoir : **la planification territoriale, le patrimoine de la collectivité, l'approvisionnement en énergie, eau et assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la coopération et la communication.**

Lors d'ateliers de travail en 2018, **les directions concernées, aidées par la conseillère CIT'ERGIE, ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de la collectivité, engagées ou à venir, sur les thématiques citées précédemment (CEE, bonus énergie, formation des agents...).**

La seconde étape consistait à définir le **plan d'actions** de la collectivité, soit les objectifs qu'elle souhaite atteindre à la fin des 4 ans du processus. **Celui-ci, construit avec les services, a été délibéré le 9 décembre 2020 et contient 52 actions.** A terme, l'Agglo pourra prétendre à l'obtention de ce label grâce à l'engagement de la collectivité dans la transition énergétique.

Une visite annuelle avec la conseillère CIT'ERGIE a eu lieu en décembre 2020 afin d'évaluer les avancées de la collectivité. Une autre visite sera programmée en 2021, à l'issue de laquelle une 2ème démarche pourra être engagée si l'Agglo souhaite poursuivre.

en processus
Cit'ergie
European Energy Award

Cit'ergie
European Energy Award



L'engagement développement durable dans la commande publique



L'agglomération poursuit le travail engagé sur la valorisation des critères de sélection liés au développement durable dans le cadre de ses marchés.

Pour l'année 2020, en raison de la crise sanitaire, **3 marchés** contiennent une condition d'exécution et/ou un critère de choix relatif au développement durable :

- 1. Acquisition de bacs pour les déchets ménagers**
Critère : Environnement.
- 2. Renouvellement du groupe électro-pompes**
Critère : Innovation.
- 3. Acquisition de véhicules et engins en 2020**
Critère : consommation/émission de CO₂.

Depuis le 1er janvier 2020, sur 114 marchés notifiés, 65.8% des marchés publics sont attribués à une société Saint-Quentinoise ou régionale (si l'objet du marché leur permet d'y répondre). Cela traduit une meilleure prise en compte des considérations relatives à l'emploi local et à l'environnement pour faire de la commande publique un outil au service d'une croissance **intelligente, durable et inclusive**³.

1.2. Politique d'aménagement, d'urbanisme et habitat du territoire

En lien avec les orientations stratégiques du **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** de l'Agglomération du Saint-Quentinois, la **Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires (DADT)** met en œuvre différentes politiques publiques qui visent à affirmer le Saint-Quentinois comme **un espace connecté et innovant**.

Cela implique **d'accroître les opportunités** des nouveaux relais de croissance, notamment en complétant l'offre de formations supérieures existantes afin de soutenir les filières d'avenir (robonumérique) en lien avec les besoins des entreprises du Saint-Quentinois. **Il s'agit aussi d'encourager le dynamisme de l'économie locale** en favorisant le rayonnement des zones d'activités économiques communautaires, sources d'attractivité pour le territoire.

³ Directives européennes « Marchés publics » et Concessions » du 26 février 2014



Les actions mises en œuvre par la DADT ont également pour objectif **d'assurer aux habitants de l'agglomération un cadre de vie qualitatif**. Cela passe par le renouvellement de l'offre en logements, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, la rénovation urbaine et la requalification des friches industrielles. Ce développement résidentiel implique de devoir porter une attention particulière à la maîtrise des besoins fonciers et, à la préservation des terres agricoles.

Dans un souci d'équilibre global du territoire communautaire, l'Agglomération veille au renforcement de l'offre de proximité en services, commerces et équipements publics, aussi bien en milieu rural qu'en cœur d'agglomération, de même qu'à la mise en œuvre d'une offre de mobilité responsable et adaptée à tous.

Enfin, l'Agglomération du Saint-Quentinoise étant engagée dans un modèle de développement durable vertueux, la valorisation des ressources propres au territoire doit permettre de conforter l'identité du Saint-Quentinoise et d'assurer la promotion de la destination touristique, tout en préservant les équilibres naturels et paysagers.

La Planification Urbaine

L'Agglomération du Saint-Quentinoise élabore les documents d'urbanisme qui règlementent l'organisation de l'espace sur l'ensemble du territoire communautaire. **L'organisation du territoire est réalisée à deux échelles :**

- **le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** qui est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Le SCoT a été réalisé et voté en 2014, sur l'aire du territoire nord de l'Agglomération (ex. CASQ). Le bilan à 6 ans, approuvé en janvier 2020, fait état de 9 objectifs atteints sur 14. Les actions sont d'ores et déjà enclenchées par l'Agglomération pour atteindre 100% des objectifs (exemple : élaboration en cours d'un schéma directeur cyclable).

- **le Plan Local d'Urbanisme (PLUi)** qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. A l'échelle du territoire de l'Agglomération, un PLU intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains est en cours d'élaboration. Le projet a été arrêté le 23 septembre 2019 et son approbation définitive a eu lieu lors du conseil communautaire du 9 décembre 2020.

Ce nouveau PLUi-HD (Habitat et Déplacements) démontre que nos communes de l'Agglomération ont fait un réel effort pour résoudre les extensions urbaines et privilégier la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis (reconversion de friches par exemple).

La Stratégie Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document cadre qui fixe **des enjeux et des axes prioritaires de développement**, pour répondre aux besoins de logements à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. **Il est rattaché au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** approuvé le 17 février 2014, en application jusqu'à l'approbation du PLUi qui s'est effectuée lors du conseil communautaire du 9 décembre 2020.



2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité.

Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général.

La conservation des écosystèmes est essentielle pour un développement durable ; elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts. Ayant des compétences dans la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources. Ils sont le mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions et sur les réponses possibles.

2.1. Gestion et protection de la ressource

La Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle, classée Zone de Protection Spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000



Situés à 12 km des sources de la Somme, les marais d'Isle constituent un véritable oasis de nature en cœur de ville. Les terrains tourbeux et les cours d'eau riches en calcaire qui le traversent permettent le déploiement d'une mosaïque d'habitats naturels s'étirant des cours d'eau puis aux grandes étendues de roseaux et enfin aux bois d'aulnes. Les spécialistes décrivent 10 formes d'habitats naturels à forte valeur patrimoniale.

C'est un véritable foisonnement de nature qui traverse l'Agglo du Saint-Quentinois !

Plus de 1 700 espèces de plantes et d'animaux sont décrites et s'y développent.

Parmi ces espèces, 120 représentent un intérêt patrimonial remarquable. La Réserve prend ici tout son sens d'outil de protection de la nature.

L'Agglo du Saint-Quentinois et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France, co-gestionnaires, poursuivent en 2020 le 5ème Plan de Gestion qui a été validé en septembre 2018 par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Il couvre la période 2019-2028.

.....
Les enjeux qu'il vise sont axés sur :
.....

- **l'amélioration de la fonctionnalité hydrologique du site, de l'état de conservation des habitats à Ciguë vireuse, de la capacité d'accueil des habitats tourbeux ouverts, de l'état de conservation des boisements d'aulnes à cassis.**
- **l'actualisation continue des connaissances naturalistes.**
- **l'amélioration de l'appropriation et l'intégration de la Réserve dans son territoire.**

Les marais d'Isle font l'objet en 2020 de divers suivis d'espèces comme les oiseaux et aussi l'actualisation de l'inventaire des chauve-souris. Le plan régional d'action en faveur de la Ciguë vireuse est mené par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Depuis 2017, le suivi et le renforcement de la population de cette espèce végétale très menacée et protégée dans la région est poursuivi dans la Réserve Naturelle. Des pieds ont été réintroduits (20 cette année), ils fleurissent et de nouveaux pieds se développent.



Des travaux d'entretien des habitats naturels, définis dans le cadre du plan de gestion, sont réalisés en régie et par des prestataires extérieurs. Ces opérations consistent en un entretien de certaines roselières par des actions de fauche de roseaux exportés et valorisés sur les sentiers.

Cela est complété par des coupes d'arbustes qui envahissent les roselières. Les mares et fossés ont été entretenus par une action de curage doux.

La Réserve n'est pas isolée dans cette dynamique de protection de la biodiversité. Elle est l'un des maillons stratégiques de l'ensemble des cours d'eau qui irriguent le territoire de l'Agglo.

Le nouveau Parc d'Isle se veut acteur de la sauvegarde de la biodiversité en répondant à quatre vocations : **la conservation, la détente, le tourisme et la pédagogie.**

.....

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage

.....

Ce centre, dédié aux oiseaux sauvages victimes d'accidents ou de malveillances diverses enregistre une progression importante. En effet, **le centre a accueilli 687 oiseaux en 2020 contre 590 en 2019.**

2.2. Préservation de la biodiversité

L'Agglo du Saint-Quentinois assure la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie des habitants. L'objectif est de **sauvegarder la biodiversité locale très riche**, de la faire connaître, de la faire respecter et d'agir concrètement sur la qualité de vie des habitants. Ainsi, l'Agglo du Saint-Quentinois assure la promotion et la découverte du patrimoine naturel en s'appuyant sur de nombreux sites remarquables et notamment la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle et les sentiers de randonnée.

.....

Le Parc d'Isle, pépite de l'Agglo, au service de la protection de la biodiversité

.....

Le Parc d'Isle qui comprend un parc urbain traversé par la Somme, un parc animalier, et la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle (zone naturelle protégée), couvre une surface d'une centaine d'hectares environ au coeur urbain du Saint-Quentinois.



3. Epanouissement de tous les êtres humains

Afin que nous tous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins de chacun soient satisfaits. Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité, elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement.

3.1. La qualité d'accueil à l'Agglo



**ACCUEIL DES USAGERS
AU SIEGE DE L'AGGLO,
58 BOULEVARD VICTOR HUGO A
SAINT-QUENTIN**

Afin d'améliorer l'attractivité de notre Agglomération, de positionner l'utilisateur au cœur de son fonctionnement et de valoriser l'image d'un service public professionnel, l'Agglo du Saint-Quentinoise s'est engagée, grâce à une charte, à garantir une qualité d'accueil sur l'ensemble de ses sites.

Des horaires d'ouverture adaptés aux besoins

CET ENGAGEMENT, INITIÉ EN 2019, SE POURSUIT EN 2020 AVEC DES ACTIONS FORTES TELLES QUE :

Améliorer la qualité d'accueil passe aussi par l'adaptation des horaires d'ouverture aux besoins des usagers. Afin de mieux répondre aux demandes des abonnés et habitants du territoire, les accueils du Droit des Sols et de la Gestion des Abonnés de l'eau et de l'assainissement sont ouverts, depuis plus d'un an, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (17h00 le vendredi) NON STOP, au 58 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin.

Cette adaptation des horaires de travail des agents de l'Agglo, permet aux usagers de déposer un permis de construire ou de gérer leur contrat d'eau durant la pause méridienne. En période pandémique, les accueils à distance sont privilégiés mais l'accueil physique est maintenu avec des prises de rendez-vous qui sont proposés dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (sens de circulation, plexi...).

Un numéro unique, Agglo' j'écoute

L'OBJECTIF : simplifier la vie des usagers en mettant à disposition un numéro unique pour contacter l'Agglo, peu importe le service, et bénéficier d'une information rapide, être orienté vers le bon interlocuteur et disposer d'un suivi de la demande.

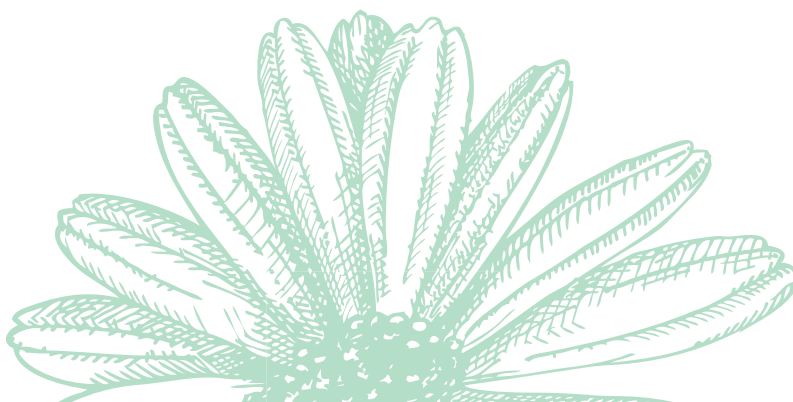


En 2020, plus de 29 000 usagers, représentant 53612 demandes dont plus de 39 000 sur le développement durable, les déchets ménagers, le tri sélectif, l'eau, l'assainissement, la protection des milieux naturels, le transport collectif... (statistiques arrêtées au 31 décembre 2020) (contre 20 017 usagers et 27 123 demandes en 2019)

L'info en temps réel et des démarches H24 sur le site de l'Agglo

Depuis septembre 2018, l'Agglo a profité de la refonte de son site Internet pour développer ses démarches en ligne : en un clic 24h/24 et 7j/7, les usagers peuvent demander un bac roulant, payer une facture d'eau, postuler aux offres d'emploi de l'Agglo... et bien d'autres.

Toute l'information de l'Agglo en temps réel, c'est aussi sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn ou encore YouTube. Chacun peut ainsi choisir son mode de relation avec l'Agglo et disposer de réponses à ses questions de manière très réactive.



3.2. « L'Agglo proche de vous »

Les Ateliers itinérants de l'Agglo

Les ateliers de l'Agglo

Dans le cadre de sa démarche « L'Agglo proche de vous », l'Agglo du Saint-Quentinois met en place des actions et ateliers dans les communes rurales et au siège de l'Agglo à destination des agents et des habitants du territoire.

Les Ateliers de l'Agglo (hors ruralité)

Ces ateliers ont été déclinés sous différents formats : au siège de l'Agglo ; en ligne (ateliers vidéo disponibles sur le site de l'Agglo et YouTube pendant la période COVID19 « vous ne pouvez pas venir à l'agglo, l'agglo vient à vous ») ou encore via des tutoriels diffusés sur les réseaux sociaux.

Et sur différentes thématiques notamment liées au développement durable :

- Confection d'un spray d'intérieur assainissant à base de plantes disponibles dans nos jardins
- Confection de lingettes lavables et réutilisables en recyclant des chutes de tissu
- Création d'un objet décoratif grâce au réemploi d'un meuble destiné à la déchèterie
- Création d'un objet décoratif grâce au réemploi de livres abîmés, destinés à être jetés
- Confection d'un masque lavable et réutilisable à partir de chutes de tissu, conforme aux normes AFNOR ;
- Confection d'un théâtre de marionnettes à base de matériaux recyclés.

Focus

Près de 8 000 personnes (7 534) touchées en 2020, contre 322 en 2019. L'écart s'explique par l'utilisation des nouveaux canaux de diffusion en 2020, notamment en raison du contexte sanitaire (en ligne et sur les réseaux sociaux).

Les Ateliers itinérants ont été déclinés sous différentes thématiques dans le cadre de la démarche « L'Agglo proche de vous » dans les communes avec le mini bus itinérant :

- construction de nichoirs à mésanges ;
- entretien et réparation de vélo (contrôle technique « vélo » et questionnaire « Mon équipement / ma sécurité »).

En raison de la situation sanitaire, l'atelier itinérant « Confection de décorations de Noël avec réemploi d'objets et de matériaux destinés à être jetés en déchèterie » devra très certainement être revu sous le format vidéo.

Focus

306 personnes touchées en 2020 malgré un contexte sanitaire complexe avec un confinement puis l'application des protocoles sanitaires sur la voie publique (1 754 personnes en 2019).



Le Conseil de Développement : CODEV

Le conseil de développement a un double rôle, il est consulté sur les documents de prospective et de planification mais également sur la conception et l'évaluation des politiques locales de développement du territoire.

Il peut également donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre, dont le développement durable aux côtés des élus.

Dans le cadre de son renouvellement, le Conseil de Développement est venu à la rencontre de la population dans les communes avec le bus de l'Agglo du 1er au 15 septembre 2020.

En 2020, ses membres bénévoles, issus de la société civile, ont poursuivi leurs réflexions en matière de développement durable sur :

- l'implantation de composteurs collectifs dans l'habitat vertical et dans les maisons de retraite ;
- la concertation sur le Plan Climat Air Energie du Territoire ;
- le développement et la valorisation de la filière des circuits courts ;
- la mise en place d'une recyclerie ;
- le développement des activités de réduction des déchets de chantier, de réemploi (récupération des mégots) ;
- de la ressource en eau (récupération des eaux de pluie...) ;
- le co-voiturage ;
- le tourisme, tourisme vert, tourisme fluvestre ;
- les mobilités douces, des pistes cyclables.

Le CODEV a été associé à la réflexion sur les questions liées au potentiel des énergies renouvelables dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Focus

Trois équipements de compostage collectif ont pu être implantés et concernent 208 logements : à Rouvroy (1 rue Louis Planchon pour 24 logements) et à Saint-Quentin (1 rue Henri Dunant pour 24 logements et 1 rue Cardinal Saliège pour 160 logements).

Ils sont parfaitement utilisés :

- les usagers peuvent récupérer le compost pour leurs embellissements floraux,
- les agents chargés de l'entretien des résidences peuvent également l'utiliser pour l'entretien des espaces verts.

Les suivis sur site sont assurés par les référents composteur avec le pôle tri et prévention des déchets de la Direction de l'Environnement et du Cadre de vie.

Le Lab' InnoV'Agglo

Innover, collaborer, mieux faire avec nos ressources, créer ensemble...

Voilà pourquoi l'Agglo s'est dotée d'un laboratoire d'innovation : le Lab'InnoVAgglo.



Le lab'InnoVAgglo a surtout une double vocation pour être au plus proche des aspirations des agents et des usagers dans le déploiement des projets :

- en interne, pour insuffler de l'innovation et donner les moyens aux agents d'être les acteurs de l'amélioration de leur quotidien, tout en favorisant la création d'outils et de méthodes permettant de mieux travailler ensemble. En 2020, l'équipe du Lab a organisé 2 sessions en ligne pour un retour d'expérience post COVID de ses agents et a poursuivi l'accompagnement du projet Isle&Go en faveur d'une application permettant de valoriser la faune de la réserve naturelle.
- en externe, pour inclure les usagers dans la co-élaboration des politiques publiques. Le lab' a notamment engagé début 2020 un travail sur les parcours usagers pour les grands projets de l'Agglo comme le circuit de la Clef des Champs.

4. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Les inégalités sociales et économiques entre les territoires, qui tiennent à de nombreux facteurs (situation géographique, histoire, ressources naturelles, environnement, patrimoine ...), sont encore accrues aujourd'hui dans le contexte de forte compétition entre les territoires, ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation.

Priorités nationales réaffirmées récemment, **la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.**

Il s'agit bien de recréer ou de renforcer des liens entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage de richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains.

4.1. Territoire et ruralité

Soutien aux communes

Le « fonds de concours » est une participation versée par une collectivité ou un établissement public local à un organisme assurant la maîtrise

d'ouvrage d'une opération d'équipement, sous réserve que cette participation conditionne la réalisation même de cette opération.

Par délibération du 20 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Pour 2020 (1ère et 2ème partie de programmation), l'Agglo a attribué un total de 364 329 € aux communes sur divers domaines d'interventions et plus particulièrement sur l'amélioration des services et du cadre de vie des habitants.

Par exemple, les travaux ci-dessous ayant un aspect « solidarité avec les communes membres, développement durable, rénovation énergétique et prévention des risques » :

- Morcourt, remplacement de la chaudière de l'école,
- Fieulaine, désenvasement de la mare,
- Ollezy, aménagement paysager,
- Seraucourt-Le-Grand, renforcement du réseau de défense contre l'incendie,
- Essigny-le-Petit, travaux de protection contre les coulées de boues,
- Saint-Simon, création d'une salle associative dans l'ancienne trésorerie.

Les CEE (Certificats d'Économies d'Énergie)

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), lancés par l'État en 2006 pour accélérer la transition énergétique, permettent de récupérer une recette lorsque des opérations d'économies d'énergie sont effectuées.

Dans ce cadre, l'État a créé le programme PRO-INNO-08 « économies d'énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » limité dans le temps et permettant une bonification des recettes perçues via les CEE.

L'Agglo a accompagné les communes volontaires à la valorisation de leurs CEE TEPCV en 2019.

Au total, les communes de Saint-Quentin, Montescourt-Lizerolles, Flavy-le-Martel et Grugies ont bénéficié de 20 065 MWh cumac (unité du CEE).

Le programme étant terminé, un accompagnement à la valorisation des CEE classiques est aujourd'hui proposé aux communes volontaires ayant des opérations d'économie d'énergie sur le périmètre éligible au programme.

En effet, 4 quartiers de la ville de Saint-Quentin (Vermandois, Europe, Faubourg d'Isle et Neuville) sont classés comme quartiers prioritaires et peuvent bénéficier de cette politique.

Dispositif Contrat de Ville :

Grâce aux 7 projets cités ci-dessous financés au titre de la politique de la ville, ce sont près de **2 785 personnes** des quartiers prioritaires de la ville de Saint-Quentin qui ont été ciblées en 2020.

1. L'éco-conciergerie est un projet soutenu par Clésence et porté par Eco & Logique. L'éco-conciergerie est un lieu d'accueil à destination des familles au sein du quartier Europe et où se poursuit l'ensemble des actions mises en place par les porteurs de projet depuis 2011. Ce lieu favorise l'amélioration de la qualité de vie au sein de son logement et du quartier, en apportant des solutions aux problèmes du quotidien, et il développe des activités de sensibilisation éco-citoyennes. **En 2020, ce projet cible 790 personnes.**



4.2. Politique de la ville

Tel que prévu dans le cadre de la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, l'Agglomération du Saint-Quentinois porte la politique de la Ville et affiche ainsi la solidarité souhaitée avec la ville de Saint-Quentin.



DES ASSOCIATIONS ENGAGÉES !

ECO&LOGIQUE

L'association Eco&Logique réalise plusieurs actions de sensibilisation sur différentes thématiques (dont les projets 1 et 2 ci-dessus) :

- En matière d'environnement et de développement durable (économies d'énergie, gestion de l'eau, fabrication de produits d'entretien et cosmétiques naturels).
- En matière d'urbanisme (sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur : moisissures, acariens, tabagisme, monoxyde de carbone, amiante).
- En matière d'inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous (accompagnement individualisé à l'emploi pour les personnes en précarité sociale).

ASSOCIATION DU QUARTIER SAINT-MARTIN

Les actions de cette association sont construites autour des thèmes suivants (dont le projet 3 ci-dessus) :

- En matière d'environnement et de développement durable (sortie intergénérationnelle de découverte et de la nature, une réunion d'information et ciné-débat sur la thématique "comportement alimentaire et développement durable" et des ateliers de jardinage).
- En matière de réduction des déchets (ateliers de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets, des ateliers de couture pour donner une seconde vie aux vêtements, ateliers de fabrication de produits d'entretien écologiques et respectueux de l'environnement et un atelier de sensibilisation aux gestes éco-citoyens).
- En matière de vigilance au regard de la santé des populations (ateliers de prévention des conduites addictives).
- En matière d'accès à des pratiques sportives et de loisirs (activités sportives pour les habitants).

2. «**C'est un Truck de Foo'd !**» est un projet soutenu par Clésence et porté par Eco & Logique sur les thématiques de l'alimentation saine et durable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. A l'aide d'un véhicule adapté, 13 actions de sensibilisation itinérantes sont mises en place au sein des quartiers prioritaires et de veille de Saint-Quentin, et en collaboration avec les centres sociaux implantés dans ces quartiers. **En 2020**, ce projet cible **650 personnes**.

3. «**L'Ecologie Solidaire**» est un projet porté par l'association centre social du quartier Saint-Martin . **En 2020**, ce projet cible **100 personnes**.

4. «**Les ateliers santé et prévention**» est un projet porté par la Ville de Saint-Quentin - Direction des quartiers qui permet la sensibilisation à l'hygiène alimentaire et à l'alimentation équilibrée via des ateliers cuisine. **En 2020**, ce projet cible **200 personnes**.

5. La «**Formation des associations**» est un projet porté par la Banque alimentaire de l'Aisne qui permet la sensibilisation des salariés, des grandes et moyennes surfaces et des bénévoles d'associations à la gestion de stock, au stockage, au transport et la logistique ainsi qu'à la redistribution de produits alimentaires. **En 2020**, le projet cible **700 personnes**.

6. «**Solidarité**» est un projet porté par l'association MultiCité. **En 2020**, le projet «**Solidarité**» a ciblé **300 personnes** et comporte deux ateliers :

- "L'Essentiel" qui sensibilise les habitants à mieux consommer tout en maîtrisant leur budget ;
- "Eco familles" qui vise une réflexion autour des économies, du développement durable et du bien-être.

7. Le «**Lien social au quartier Europe**» est un projet porté par l'association les Chérubins Age d'Or avec par exemple le fleurissement d'une parcelle située à côté de la résidence Le Provence. **En 2020**, cette action cible **45 personnes**.

5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

S'inscrire dans une logique de développement durable demande de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur terre.

Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, un système économique durable, une économie verte, se doit d'orienter le progrès technique et les évolutions sociales qu'il entraîne en ce sens, et d'assurer une juste distribution des richesses.

Comme le rappelle le rapport Brundtland, le développement des modes de consommation et de production responsables est donc essentiel et « **devrait être à la portée de tous les niveaux de décision** ».

Les collectivités territoriales ont ici un rôle d'exemplarité. Elles se doivent de faire preuve d'écoresponsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population mais encore en tant que consommateurs.

5.1. Développement économique

La stratégie du territoire passe par une stratégie de développement économique en « écosystèmes », c'est-à-dire en imbriquant le développement du numérique, l'enseignement, l'économie circulaire et l'accompagnement des industries dans leur transformation.



L'Agglo s'installe dans une dynamique d'attractivité reposant sur l'innovation. Ainsi, c'est un ensemble de dispositifs et de moyens qui sont mis à la disposition des entreprises déjà présentes sur le territoire ou celles souhaitant s'y installer. Intégrée à un réseau de sites emblématiques labellisés par la Région, l'Agglo fait de la création, du développement et de l'implantation d'activités un enjeu majeur guidant son évolution. Miser sur l'innovation c'est aussi se donner les moyens pour atteindre les objectifs fixés.

Pépinières, développement de zones d'activités, centres de formation pluridisciplinaires, pôles d'excellence, accompagnement au développement de la Robonumerique ou encore incubateur sont, notamment, les moyens mis en place par l'Agglo pour relever le défi.

L'Agglo du Saint-Quentinois est d'ailleurs reconnue par la Région Hauts-de-France territoire démonstrateur rev3 et territoire d'industrie depuis 2018.

L'Agglo, territoire démonstrateur rev3



LA 3^{ème} RÉVOLUTION INDUSTRIELLE
EN NORD-PAS DE CALAIS

Pour amplifier et accélérer la dynamique rev3 née en 2013, la mission rev3 a été créée en décembre 2017, par Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France et Philippe Hourdain, président de la CCI Hauts-de-France dans la **perspective de développer une économie plus durable alliant émergence d'activités économiques nouvelles, créatrices d'emplois et respectueuses de l'environnement.**

« rev3, c'est l'économie du futur dans les Hauts-de-France. Cette transition vers une économie durable et connectée, c'est une opportunité de développement pour les territoires et pour les entreprises vers des projets ayant à la fois un fort impact emploi et un faible impact sur les ressources naturelles.

En tant que décideur public, mon rôle est de préparer au mieux le territoire régional, les acteurs économiques, académiques, les citoyens pour que demain ces derniers soient prêts, formés aux nouvelles compétences et métiers qui émergent et aux nouveaux emplois créés. Nous allons démontrer que rev3 s'incarne dans la réalité, au service des élus, des entreprises, des habitants, de leurs enfants et de leurs petits-enfants. »

Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France

La transition se construit concrètement, jour après jour, depuis les territoires. Les collectivités territoriales, les entreprises, les habitants, les établissements d'enseignement et de recherche construisent ensemble un projet d'avenir et travaillent à la concrétisation d'expérimentations, pour répondre aux besoins spécifiques de leur territoire. Développement d'énergies renouvelables et de filières innovantes, écologie industrielle, économie circulaire, ces territoires - de toutes tailles, aux profils et parcours différents - sont des démonstrateurs à ciel ouvert de la nouvelle économie et société en Hauts-de-France. Ils bénéficient de l'« effet réseau » des Territoires Démonstrateurs rev3.

L'Agglo, forte de nombreux atouts et acteurs engagés dans la 3^{ème} révolution industrielle s'est ainsi alliée aux 18 autres territoires démonstrateurs de la Région Hauts-de-France.

L'Agglo, territoire rev3, c'est entre autres :

- une fabrique rev3 au lycée Condorcet,
- la mise en place de ruches et stations connectées,
- la smart Agri et tout l'écosystème robonumérique,
- reconnu aussi pour son exemplarité à travers le réseau pour éviter le gaspillage alimentaire,
- le processus CIT'ERGIE.



5.2. L'engagement dans la réduction des déchets et l'économie circulaire

Programme local de prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

Par délibération en date du 15 décembre 2014, **l'Agglo du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets** en élaborant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) d'une durée de 5 ans (2015-2020). Ce programme réglementaire vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 à savoir réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020 et **diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2025.**

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public (les déchets des ménages dangereux et non dangereux ainsi que les déchets d'activité économique non dangereux).

Un bilan détaillé de ce PLP sera effectué en début d'année 2021 afin de mesurer la politique de prévention déchets et de dégager de nouvelles pistes d'actions pour le prochain PLP 2021-2026.

L'Agglo souhaite désormais prendre le virage du zéro déchet et de l'économie circulaire, deux axes incontournables de la prévention des déchets et de la troisième révolution industrielle.

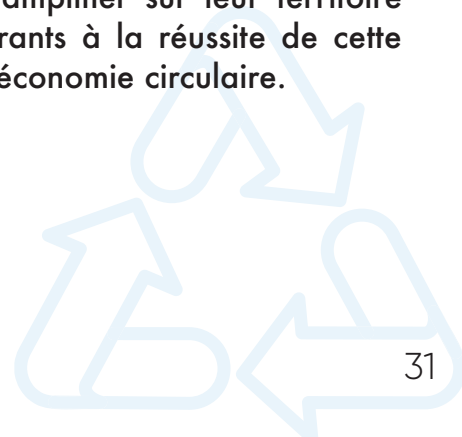
L'économie circulaire

La transition vers une économie circulaire opposée à une économie linéaire (fabriquer, consommer, jeter) est un chantier clé de la transition écologique et solidaire.

Le 11 février 2019, la nouvelle loi relative à la lutte contre les gaspillages et à l'économie circulaire est parue au Journal Officiel. Cette loi prévoit de nombreuses mesures dont notamment la fin de la mise sur le marché des plastiques uniques

d'ici 2040, une harmonisation des consignes de tri (couleurs des bacs), une obligation de trier à la source ses biodéchets en 2023... Des mesures qui vont impacter le quotidien de tous.

Les collectivités doivent donc se mettre en ordre de marche afin d'amplifier sur leur territoire les actions concourant à la réussite de cette transition vers une économie circulaire.



Focus

Fort des résultats obtenus grâce aux collectes ponctuelles éco-responsables de jouets notamment, l'Agglo met en place des partenariats de manière pérenne avec les associations locales sur le réemploi et la réparation des objets pouvant avoir une seconde vie.

Ainsi, une convention a été signée avec un acteur de l'économie sociale et solidaire, ADF 02 à travers le chantier d'insertion RECYCL'JOUETS. Ce partenariat permet aux usagers de déposer tout au long de l'année des jouets cassés ou en bon état à la déchèterie Ouest situé à la ZAE la vallée, rue de la Chaussée Romaine à Saint-Quentin, dotée d'un local de réemploi.

Deux des leviers de la 3ème Révolution industrielle :

- réduire les déchets en leur offrant une seconde vie (les jouets seront triés, nettoyés écologiquement puis réparés si besoin grâce notamment à une imprimante 3D. Ils seront ainsi revendus à bas prix sur les marchés locaux.)
- favoriser l'insertion professionnelle, amplifiant ainsi l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire (une dizaine de personnes en recherche d'emplois participent de A à Z à la seconde vie du jouet et acquièrent une certification diplômante.)

NOUVEAU À L'AGGLO!

Collecte de jouets en déchèterie

TOUTE L'ANNÉE
Uniquement Déchèterie Ouest
Saint-Quentin
ZAE la vallée
Rue de la Chaussée Romaine

Grâce à ADF02 Recycl'Jouets, même les jouets détériorés peuvent retrouver une seconde vie!

Soyez Écoresponsable!

AGGLO SAINT QUENTINOIS
l'Agglo proche de vous!

Agglo (Société) 02330000 | agglo-saintquentinois.fr | f t in

IV.

Exemplarité et actions de la collectivité au regard des OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cette partie traite plus spécifiquement de la prise en compte du Développement Durable dans le fonctionnement interne de la collectivité.

Les actions concrètes de l'Agglo sont énoncées ci-après en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) concernés.

1. Contribution de la collectivité au développement social du territoire



1.1.

La formation et la montée en compétences

ODD 4



Éducation de qualité

Les formations de la collectivité liées au développement durable

Afin de répondre à la démarche de labellisation Cit'ergie, la collectivité a souhaité mettre en place un plan d'action qui intègre notamment les actions de formation qui auront pour finalité d'apporter les connaissances aux agents pour intégrer la notion de « développement durable » dans les différents process et pratiques. Il a donc été décidé d'intégrer cette notion aux axes stratégiques du plan de formation des agents de la collectivité.

Ainsi, les plans de formation intègrent désormais des actions de formation comme : **sensibiliser les agents à l'utilisation d'outils et de techniques de nettoyages plus respectueuses de l'environnement tant dans les structures internes que les structures accueillants du public** (crèche, parc d'Isle, espaces verts, bâtiments communautaires ...) ou encore **réduire la consommation en carburant des véhicules et limiter l'impact sur l'environnement.**

Au total, 151 demandes de formations ont été effectuées (83 en 2019) dans le domaine des déchets, du développement durable, de l'environnement, de la biodiversité, de l'urbanisme et du paysagisme.

L'enseignement supérieur

L'action de l'Agglo en matière d'enseignement supérieur est déclinée au sein du Schéma de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, document cadre fixant la vision stratégique pour le territoire ayant pour objectifs de permettre aux jeunes d'étudier près de chez eux, d'attirer les jeunes de l'extérieur ou encore de permettre aux entreprises locales de recruter les forces vives dont ils ont besoin.



1. Faire du territoire un pôle d'excellence
2. Augmenter le niveau de formation et d'employabilité
3. Développer l'attractivité du territoire pour les étudiants

Cette action s'est traduite à la fois par **l'ouverture de nouvelles formations** au sein du campus universitaire et des établissements scolaires mais aussi par l'appui et le développement de la vie étudiante en mettant à disposition des étudiants des outils (guide pratique de l'étudiant) et en contribuant, en tant que partenaire de l'Université de Picardie Jules Verne, à l'organisation de moments fédérateurs, comme la Journée d'Accueil des Etudiants (annulée en 2020 à cause de la crise sanitaire).

De plus, le campus universitaire de Saint-Quentin est également partenaire du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL) de l'Agglo qui se traduit par des actions en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire (distributions d'invendus) à destination des étudiants, en partenariat avec l'association des étudiants du Saint-Quentinois (ADESQ).

En 2020, l'Agglo a poursuivi son action en faveur du développement de l'offre de formation et la mise en place d'actions innovantes en répondant à l'appel à projets intitulé « **CNAM - Cœur des territoires** » qui s'inscrit dans le cadre d'Action Cœur de Ville. Il s'agit de proposer l'implantation d'une antenne du CNAM, opérateur public de la formation professionnelle, à Saint-Quentin et à Laon (candidature commune) pour offrir de nouvelles formations sur le territoire.



1.2. Les conditions de travail

ODD 5



Egalité entre les sexes

Rapport égalité femmes/hommes

L'Agglo réalise depuis 4 ans une étude sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les données présentées dans le rapport permettent de prendre connaissance de la situation en matière d'égalité au sein de la collectivité et sur le territoire. Des pistes d'actions, réfléchies en concertation avec les agents sont identifiées, afin d'envisager de modifier les pratiques.

En ouvrant l'ensemble de ses postes à toutes et tous, en valorisant la possibilité de télétravailler, ou en communiquant sur la lutte contre le harcèlement, l'Agglo s'efforce de **promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes chaque jour.**



QUI VA GARDER LES ENFANTS ?

14 H 00
6 MARDI OCTOBRE 2020

SCÈNE EUROPE
PLACE DE LA CITOYENNETÉ

AGGLO SAINT-QUENTINOIS
SAINT-QUENTIN
SAINT-QUENTIN CCAS

QUI VA GARDER LES ENFANTS ?
SCÈNE EUROPE

1103562
14H00
6 OCT. 2020

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Centre Social Europe
Auchan Supermarché Saint-Quentin Schumann
Compagnie L'Echappée
Famille Toujours
Service Social Départemental
La Poste
SpeedWash
iols
Rue de la République

in v i t a t i o n

ODD 8



*Travail décent
et croissance
économique*

ODD 3



*Bonne santé
et bien-être*

Les urgences sanitaires telles que la COVID-19 présentent un risque pour l'humanité tout entière et ont démontré que la préparation est indispensable.

La sécurité au travail

Semaine Réflexe Prévention

L'Agglo a organisé pour la 4^{ème} année consécutive sa semaine « Réflexe Prévention ! » Elle s'est déroulée du 9 au 13 mars 2020 proposant près de 80 créneaux d'inscriptions pour tous les agents afin de découvrir autrement la prévention autour de la sécurité au travail, de la santé.

Les assistants de prévention

Depuis février 2020, l'Agglo a renforcé sa démarche de prévention des risques professionnels grâce à son réseau d'assistants de prévention.

Animé par la conseillère en prévention, ce réseau composé de 4 animateurs permet de sensibiliser et d'informer les agents, d'alerter sur les situations à risque et de proposer des mesures opérationnelles afin d'améliorer l'environnement de travail.

Ils ont notamment joué un rôle majeur dans la diffusion des préconisations sanitaires formulées dans le guide « Vie quotidienne en pandémie COVID-19 » notamment avec des vidéos comme « Enfin, je sais mettre un masque » ou « Enfin, je sais bien me laver les mains ».

Gestion de la pandémie

Dans ce contexte de crise sanitaire, la médecine de prévention a permis l'accompagnement des 115 agents inscrits sur le listing des personnes vulnérables. L'équipe a suivi leur état de santé physique et psychologique, veillé à préparer le retour au poste en présentiel dans les meilleures conditions en reprenant avec eux les précautions à prendre et les bonnes règles à appliquer.

La médecine de la prévention a également accompagné les directions pour leur permettre les retours au poste des agents fragilisés et répondre aux interrogations de chacun.

La Qualité de Vie au Travail (QVT)

Dans le cadre du projet d'administration 2015-2020, l'Agglo du Saint-Quentinois a souhaité faire de la Qualité de Vie au Travail (QVT) un des axes de développement de son organisation.

L'objectif : favoriser la Qualité de Vie au Travail de chacun des agents est primordial pour assurer un service public de qualité.

Un programme de Qualité de Vie au Travail a donc été élaboré et mis en place dès 2016. Les agents sont pleinement intégrés à la démarche et sont de véritables acteurs de la QVT.

La période pandémique a mis un coup d'arrêt au programme sur le début d'année 2020 mais la QVT, renommée Sport Entreprise, a repris doucement en fin d'année avec 2 activités proposées à partir de novembre 2020 : « Marche nordique » et « Renforcement musculaire ».



Le télétravail

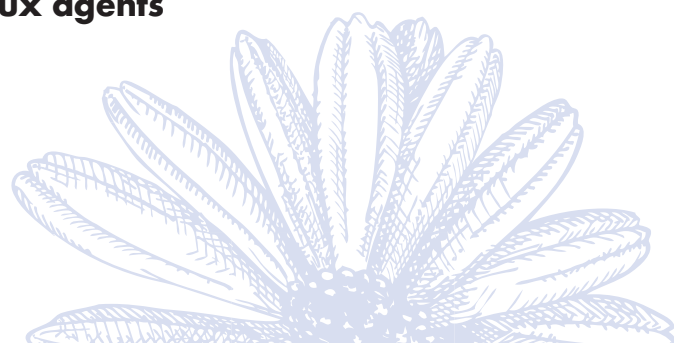
Le télétravail a été mis en place en 2017 et les critères assouplis en novembre 2019 pour qu'un plus grand nombre puisse en bénéficier.

En 2020, le télétravail est devenu la norme en lien avec les annonces gouvernementales tout en garantissant la continuité du service public.

La démarche de certification ISO 9001 de directions fonctionnelles

Après la Direction du Développement des Ressources Humaines, c'est la Direction de la Logistique et des Moyens Généraux (DLMG) qui a été certifiée en 2020.

L'objectif : simplifier et optimiser l'organisation interne des services pour offrir un meilleur service aux agents et aux usagers, plus rapide et plus efficace.



De nombreuses actions impactantes pour l'organisation et favorisant ainsi la sphère privée des agents ont été déployées :

1. Le matériel traditionnel – seaux, presse, frange - a été remplacé par des mop microfibras – méthode par pré-imprégnation - qui divisent par 10 les consommations d'eaux nécessaires au lavage journalier des sols et évitent les contraintes et efforts physiques (prévention des Troubles Musculo-Squelettiques),
2. Acquisition de nouveaux aspirateurs plus silencieux (-50 décibels) avec poignées tactiles d'auto-arrêt,
3. Acquisition d'autolaveuses et machines nettoyantes qui facilitent le travail des agents et pour la piscine un appareil qui réduit par 10 les consommations d'eau journalières,
4. L'utilisation de produits biotechnologiques à faible impact environnemental à labellisation ECOCERT afin de respecter aussi la santé humaine des agents et du personnel occupant.

ODD 16



*Paix, Justice
et Institutions
efficaces*

Les droits de l'homme sont la clé de la riposte à la pandémie. En respectant les droits de l'homme en cette période de crise, nous mettons en place des solutions plus efficaces et plus inclusives pour l'urgence d'aujourd'hui, et le relèvement de demain.

La Mission de la Prévention de la Récidive et des Radicalisations

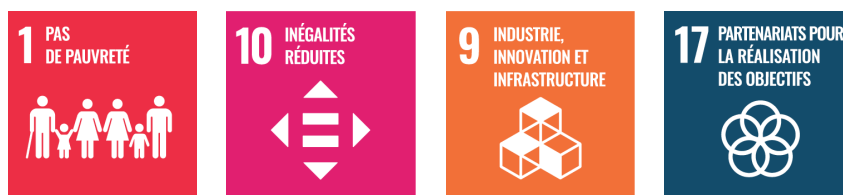
La prévention de la récidive et des radicalisations ne relève pas de la seule action du Ministère de la Justice. Les forces de sécurité, les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi, du logement et de la santé et le tissu associatif jouent un rôle essentiel dans la réinsertion et l'évolution des personnes condamnées, vers une vie en harmonie et respectueuse des règles communes.

En 2015, l'Agglo et le Parquet de Saint-Quentin ont décidé de mettre en place un dispositif d'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR) visant à réduire certains facteurs de risques de récidive.

Un chargé de prévention est ainsi mobilisé sur le dispositif et propose une prise en charge globale et un accompagnement physique des bénéficiaires. Il a pour mission le suivi renforcé et la réintégration sociale et professionnelle des majeurs ayant été condamnés par une juridiction de jugement.

Pendant le confinement et ce du 23 avril au 18 juin, un partenariat a été créé entre la Mission de la Prévention et de la Récidive et le centre commercial E.LECLERC qui nous a fourni, à raison de deux fois par semaine, des denrées alimentaires à DLC courtes pour les suivis les plus en difficulté. L'enjeu étant sanitaire et également social.

2. Contribution de la collectivité au développement économique du territoire



2.1. Œuvrer pour une meilleure répartition des richesses



Une facturation de l'eau maîtrisée

L'accessibilité économique aux services publics de l'eau et de l'assainissement pour les foyers notamment modestes est favorisée par une part fixe très faible comparativement à la part variable. A savoir que les administrés paient très majoritairement l'eau sur la base de leur consommation ce qui leur permet de gérer au mieux leur budget.

Il est à noter également que l'agglomération continue son travail de lissage progressif des tarifs de l'eau et de l'assainissement vers un prix unique sur l'intégralité du territoire à l'horizon 2027 (différences issues de la fusion entre la communauté d'agglomération du saint-quentinois et la C32S).

La formation des agents pour réduire la fracture numérique

Face au développement du télétravail, des formations à distance, de la dématérialisation, de l'utilisation des plateformes collaboratives, la mise en place d'une gestion électronique de documents transverses et le déploiement du système d'information..., la collectivité se doit de former l'ensemble des agents à l'utilisation de ces nouveaux outils.

Aussi, afin de réduire les inégalités dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), il est primordial de former les agents à l'utilisation du numérique pour réduire les inégalités socio-culturelles.

Au total, 355 demandes de formations ont été effectuées dans le domaine de la bureautique, de l'archivage, de la gestion de données ou de l'utilisation de logiciels.

2.2. Performance économique du territoire

ODD 9



*Industrie,
innovation
et infrastructure*

ODD 17



*Partenariats
pour la réalisation
des objectifs*

La crise a accéléré le passage au numérique de nombreuses entreprises et de nombreux services et il importe plus que jamais de combler la fracture numérique. La solidarité n'est pas seulement un impératif moral, elle est dans l'intérêt de toutes et tous.



Soutenir l'innovation et accompagner l'implantation de nouveaux projets

La Direction du Développement Economique a mis en place une démarche d'accompagnement économique et financier des entreprises du territoire sous la forme de coaching d'affaires.

Cette action a commencé mi-novembre 2018 par la consultation des entreprises de l'Espace Créatis et s'est poursuivie tout au long de l'année 2020 pour s'étendre sur l'ensemble du territoire.

La Direction du Développement Economique a poursuivi ses événements économiques en 2020 en format virtuel suite à la crise sanitaire permettant ainsi de générer du business aux entreprises et d'améliorer également l'impact écologique du territoire (les Ptit's Dej Créatis et la convention d'affaires Robomeetings Smart Industry des 18 & 19 novembre 100 % digital).

Face à la crise sanitaire liée au COVID-19 qui touche notre pays et impacte notre économie, l'Agglo du Saint-Quentinois accompagne les

entreprises du territoire et propose des aides aux acteurs économiques non-éligibles au fonds de solidarité national.

Près de 200 TPE et PME ont pu bénéficier de cette aide pour un montant total de 166 250 €.

C'est la solidarité entre toutes les forces vives du territoire qui permet de continuer à avancer dans un contexte économique difficile.





Partenariat entre l'Agglo du Saint-Quentinois et EuraTechnologies

EuraTechnologies est arrivée au sein de l'espace Créatis au cours de l'année 2018. **Ce pôle d'excellence économique qui accompagne les porteurs de projets innovants, les startups et entreprises du numérique depuis 2009, a choisi l'Agglo pour son premier essaimage.** Au sein de l'espace Créatis le nouvel incubateur et accélérateur de startups accueille sur 180 m² les talents d'aujourd'hui et de demain afin de les accompagner dans leur démarche d'innovation.

Une convention de partenariat a été signée en juin 2018. Le programme d'incubation Start permet à l'entrepreneur de passer du concept au prototype. En 80 jours, il peut ainsi valider la viabilité économique de son projet grâce aux workshops, coaching et mentorat des formateurs.



Partenariats avec l'enseignement supérieur et Euratechnologies



L'environnement de formation, dynamique dans le secteur du numérique et spécialement de la robotique, est également partie prenante de la démarche de ce nouvel incubateur et accélérateur de startups. Parmi l'offre de formation associée, on compte l'UTC Compiègne, l'INSEET, l'IUT de l'Aisne, les Universités des Sciences de Picardie d'Amiens et de Picardie Jules Verne et l'Espace Scolaire Condorcet.

3. Contribution de la collectivité au développement environnemental du territoire



3.1. L'économie des ressources et la gestion plus durable des écosystèmes

ODD 6



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance cruciale de l'assainissement, de l'hygiène et d'un accès adéquat à l'eau potable afin de prévenir et de contrôler les maladies.



L'eau potable

Les enjeux en matière d'eau potable sont inhérents à la préservation de la ressource en eau, à la qualité de l'eau distribuée et à la maîtrise des volumes transités par les réseaux d'eau potable.

Les rendements du réseau de distribution correspondant à la part du volume d'eau

prélevé qui a été consommée par les usagers et mesurée par leurs compteurs, atteignent tous les rendements cibles issus de la réglementation.

L'Agglo entretient un réseau d'eau potable de près de 500 km, avec 17 forages et 25 réservoirs.

Ainsi en 2020, le service continue sa campagne de préservation de la ressource en eau avec deux actions valorisantes :

- La campagne de lutte contre les fuites d'eau qui s'inscrit dans la durée et permet à la fois de réduire les prélèvements sur la nappe phréatique et également de réduire la facture énergétique liée au fonctionnement des pompes
- La mise en place d'une pompe moins énergivore en juillet 2020 de la station de Tour Y Val à Saint-Quentin suite à une maintenance complète de l'équipement (en théorie : moins 16 000 kWh/an).

L'assainissement

La collecte et le transport des eaux usées aboutissent à sept stations d'épuration situées sur les communes de Clastres, Dury, Gauchy, Jussy, Marcy, Saint-Simon et Seraucourt-le-Grand.

L'Agglo gère 687 km de réseaux d'assainissement (487 km pour les eaux usées et 200 km pour les eaux pluviales) et 155 stations de relèvement. Ces infrastructures nécessitent des travaux constants d'entretien.

Le service poursuit notamment son travail de renseignement des consommations énergétiques afin de hiérarchiser les ouvrages les plus énergivores et de mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales permettant de réduire la pose d'ouvrages consommateurs en ressources.

En 2020, la définition d'un programme de travaux issu du schéma directeur des eaux pluviales permettra d'améliorer la qualité de la Somme en aval du système d'assainissement Saint-Quentin-Gauchy (suppression des déclassements en « état mauvais » et atteinte du « bon état » pour 97,6 % de l'année).

MÉMO 2019 : 5 380 767 M³ D'EAUX USÉES TRAITÉES, 2 308 TONNES EN MATIÈRES SÈCHES VALORISÉES ET 1,94 KM DE RÉSEAU RENOUVELÉ

ODD 7



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Bonus Energie

Dans le cadre de sa compétence Habitat, l'Agglo du Saint-Quentinois prend part activement à la rénovation énergétique des logements anciens.

Dans un contexte d'augmentation des objectifs de rénovation énergétique définis par l'Etat pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux plus conséquents, l'Agglo du Saint-Quentinois a choisi de mettre en place le " **Bonus Énergie** " à partir de 2017. Il s'agit également de remplir

les engagements pris par l'Agglo dans son Plan Local de l'Habitat et en particulier la lutte contre l'habitat dégradé.

À l'issue des deux premières années de sa création, le Bonus Énergie n'a pas encouragé suffisamment les propriétaires occupants, le montant de l'aide, plafonnée à 500€, étant trop faible pour les inciter à réaliser des travaux de rénovation énergétique.



C'est ainsi qu'en 2019, l'Agglo a décidé à titre expérimental de modifier les critères d'attribution pour permettre de toucher un public plus large et générer ainsi un effet levier (3 fois plus de subventions pour une augmentation de 50% du nombre de bénéficiaires).

Dès lors, la participation de l'Agglo est établie sous la forme d'un pourcentage du montant hors taxes des travaux, plafonnés à 20 000€, définis de la manière suivante :

- 5% pour les propriétaires occupants modestes, soit un maximum de 1 000€,
- 10% pour les propriétaires occupants très modestes, soit un maximum de 2 000€.

En 2020, le dispositif s'est poursuivi sur les mêmes conditions et a de nouveau évolué afin de prendre en compte plus de bénéficiaires.

Désormais, le plafond de travaux pourra être relevé à 30 000 € pour les projets de lutte contre la précarité énergétique, si le projet de travaux présenté cumule les trois conditions suivantes :

- Une étiquette énergétique F ou G avant travaux,
- Des travaux permettant une amélioration énergétique globale d'au moins 35,
- Un gain correspondant au moins à un saut de deux étiquettes énergétiques.

Ainsi, le Bonus Energie pourra atteindre 1 500 € pour les propriétaires occupants modestes et 3 000 € pour les propriétaires très modestes.

Focus

POUR 2019 :

NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES BÉNÉFICIAIRES : 50

MONTANT TOTAL DES AIDES FINANCIÈRES : 48 437 €

POUR 2020 :

NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES BÉNÉFICIAIRES : 45

MONTANT TOTAL DES AIDES FINANCIÈRES : 71 164 €

ANALYSE : POUR PRESQUE LE MÊME NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES BÉNÉFICIAIRES, LES MONTANTS ALLOUÉS SONT PLUS ÉLEVÉS. CELA SIGNIFIE QUE LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ENGAGÉS SONT PLUS IMPORTANTS.



Les balades thermiques

En partenariat avec SOLIHA Aisne, premier réseau associatif national au service des personnes et de leur habitat, l'Agglomération du Saint-Quentinois a lancé les balades thermiques publiques gratuites dans plusieurs communes de son territoire en 2019. Face au succès de cette expérimentation, l'Agglo a reconduit les balades en 2020.

Après inscription, les participants sont accompagnés d'un conseiller énergie de l'espace Info Énergie qui dispose d'une caméra thermique afin de réaliser une thermographie des façades.

Il s'agit d'un examen détaillé du sol à la toiture permettant d'identifier les déperditions existantes sur les logements.

En effet, on estime qu'en moyenne 25% des déperditions de chaleur passent par les façades, ce qui en fait le deuxième pôle de déperditions après les toitures (30%). Ponts thermiques, manque d'isolation et problèmes d'étanchéité

sont autant d'informations sur les bâtiments que permet de détecter la caméra thermique lors de cette balade.

À la fin de la balade thermique, le conseiller énergie propose un rendu et répond aux questions des participants sur la rénovation énergétique et les aides disponibles.



Ce moment convivial permet de sensibiliser sur la performance énergétique des bâtiments avec comme objectifs :

- D'accompagner les participants dans leurs démarches d'amélioration de leur habitat et de leur confort,
- De diminuer leur facture de chauffage,
- De faire prendre conscience aux habitants de leur pouvoir de participer à la transition énergétique.

Ces balades thermiques sont aussi l'occasion de partager différentes expériences sur leurs difficultés et les astuces existantes pour rénover son habitat et représentent une occasion exceptionnelle pour bénéficier de conseils personnalisés.

En 2021, l'objectif sera de réaliser une balade dans un autre quartier de Saint-Quentin mais aussi dans les communes de l'Agglo n'en ayant pas encore organisé (Gauchy, Montescourt-Lizerolles) avec une moyenne de 10 participants.



AIJHE

ESPACE INFO ÉNERGIE

BALADE THERMIQUE

en partenariat avec votre Commune

Mercredi 11 décembre à 18 h

CONTESCOURT

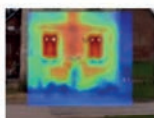
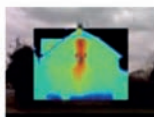


Thermographie de façade depuis la rue, ouverte au public. Départ de la mairie à 18 h.

SOLIHA Aisne - Espace Info Énergie et votre commune vous proposent une balade thermique publique. Le conseiller énergie présentera le fonctionnement de la caméra thermique. Il vous fera découvrir les causes des pertes de chaleur de votre logement, et les interventions possibles pour les limiter afin d'améliorer votre confort et diminuer votre facture de chauffage.

Information et réservation au 03 23 26 73 84.

À la fin de la balade thermique, nous vous proposons un rendu et répondrons à vos questions sur la rénovation énergétique et les aides disponibles.



Focus

2020 :

NOMBRE DE BALADES THERMIQUES : 5

- SAINT-QUENTIN - QUARTIER ST JEAN
- DALLON
- MORCOURT
- JUSSY
- HARLY

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 55

ÉVOLUTION :

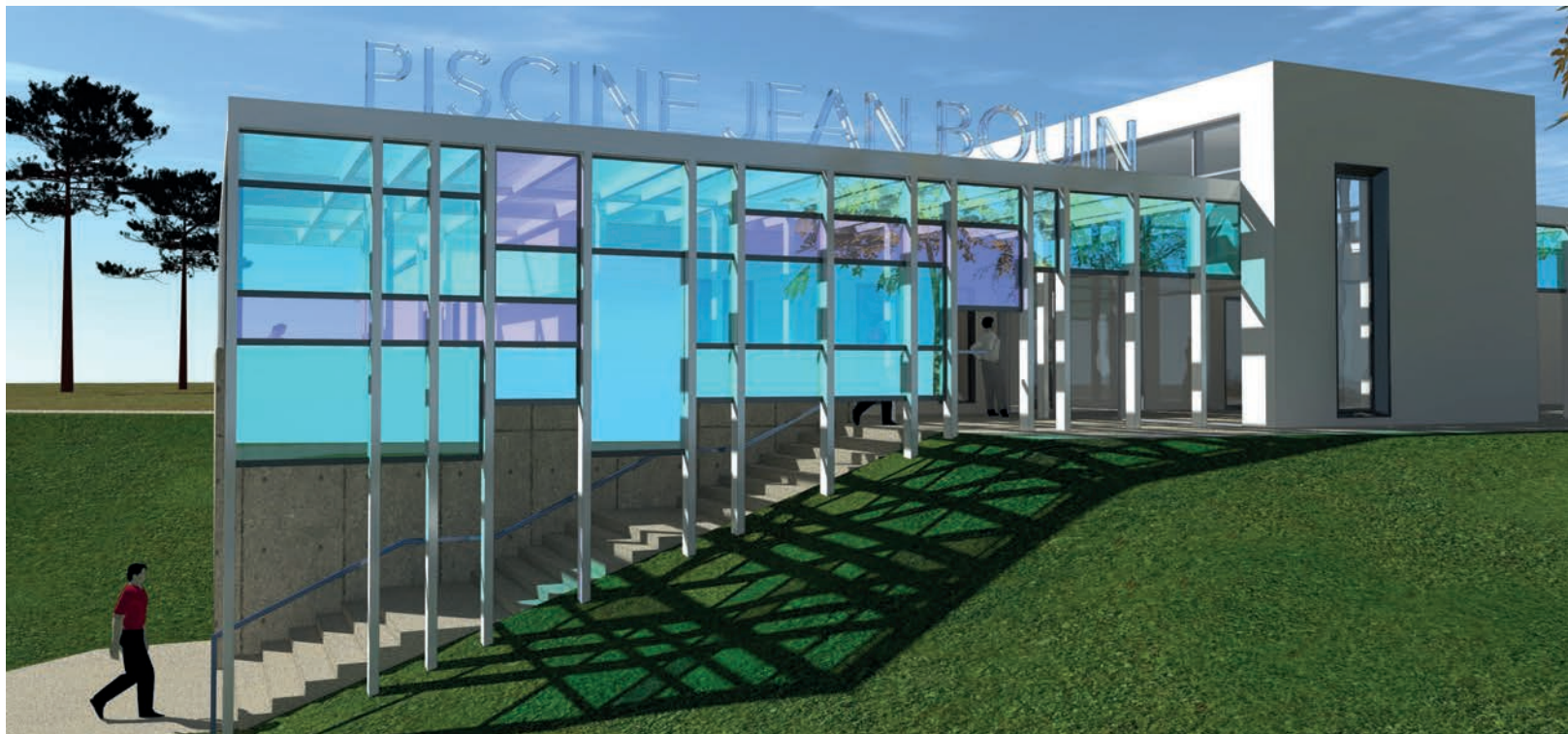
AUGMENTATION DU NOMBRE DE BALADES DE 67% QUI INDIQUE QU'ELLES SUSCITENT L'INTÉRÊT DES HABITANTS.



Infrastructure communautaire exemplaire : la piscine Jean Bouin

La piscine Jean BOUIN est située au cœur de Saint-Quentin et accueille largement le public scolaire du 1er et second degré, le grand public ainsi que les associations locales.

Construite il y a 34 ans, elle n'a jamais fait l'objet de travaux de rénovation lourde, uniquement des opérations ponctuelles.



Comment faire d'un équipement réputé énergivore, un équipement de demain, conforme aux enjeux du développement durable ?

L'Agglo du Saint-Quentinois a intégré dans sa démarche de rénovation les différents critères de développement durable et s'inscrit parfaitement dans la démarche Rev3.



LA 3^{ÈME} RÉVOLUTION INDUSTRIELLE
EN NORD-PAS DE CALAIS

L'enjeu de la collectivité est de proposer :

- un nouvel équipement au service d'un projet d'établissement axé sur l'apprentissage de la natation, le développement de la pratique sportive de la natation, le sport-santé et l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite,
- un bâtiment efficace énergétiquement et respectueux des principes de gestion durable :
- Exploitation et optimisation de la luminosité naturelle par augmentation des surfaces vitrées exposées au sud,

- Système d'éclairage LED et système de détection automatique dans les espaces communs,
- Gestion technique centralisée et automatisée permettant un meilleur suivi,
- Système de récupération des calories des eaux usées,
- Installation d'une nappe solaire sur les toits permettant le maintien en température des bassins,
- Bassins en INOX, matériau recyclable permettant de réduire les fuites d'eau comparé à un liner classique et nécessite moins d'entretien qu'un bassin classique (réduction de produits d'entretien et période de nettoyage).
- Raccordement au réseau de chauffage urbain,
- Utilisation de produits respectueux de l'environnement.

Il n'y a pas que l'enveloppe et l'intérieur du bâtiment qui a été pris en compte. En effet, l'accent a également été mis sur le volet concertation et mobilité. Les usagers ont été rencontrés en amont afin de les intégrer au projet et aux réflexions menées. La mobilité douce est pris en compte aux abords du site (piétons et vélos).

ODD 14 et 15



*Préserver et restaurer
les systèmes
aquatiques et terrestres*

La pandémie souligne la nécessité de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur les écosystèmes et la faune.





L'Agglo poursuit la transformation du Parc animalier. Après la réhabilitation de la ferme en 2017, les travaux d'agrandissement du parc animalier se poursuivent pour permettre l'accueil, dès 2020, de nouvelles espèces animales pour la plupart inféodées aux zones humides.

Avec son nouveau parc animalier, au-delà du rôle de divertissement, le Parc d'Isle renforce encore ses engagements en matière de préservation de la biodiversité. La protection de la nature est, en effet aujourd'hui, la raison d'être des zoos. **Elle guide de manière cohérente et naturelle toutes les activités d'un parc, qu'elles soient de loisirs, de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation.**

Les animaux accueillis sont en quelque sorte les ambassadeurs de leurs congénères vivant en milieu naturel dans les zones humides... L'occasion de mettre un coup de projecteur sur la nécessité de préserver ces habitats naturels fragiles et trop souvent menacés dans le Monde.

À l'issue de ces travaux, le parc animalier s'étendra sur près de **6 hectares**.

Depuis mai 2017, le Parc animalier est adhérent à l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFDPZ). Il est également en cours d'adhésion à son équivalent européen : l'**Association Européenne des Zoos et Aquariums (EAZA)**. Cette reconnaissance aux niveaux national et international constitue un gage de sérieux, de professionnalisme et de confiance.

L'association Parc d'Isle conservation a été créée pour la sauvegarde de la biodiversité et pour soutenir des programmes de conservation et de protection d'espèces animales menacées dans leur environnement.

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)



Dans le cadre de la compétence GEMAPI assurée depuis le 1^{er} janvier 2018 par l'Agglo, des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau ont été entrepris sur le territoire de l'Agglo.

Près de 100 km de cours d'eau sur notre territoire

En 2020, les embâcles et les arbres effondrés qui encombraient les cours d'eau ont été retirés. Des faucardages raisonnés ont été menés sur les cours les plus obstrués par les végétations aquatiques (opération qui consiste à couper et exporter des végétaux poussant dans l'eau). La restauration de la continuité hydro-écologique et la dynamique fluviale sont les socles de ces actions.

Le nouveau plan de gestion décennal a été approuvé lors du conseil communautaire du 9 décembre 2020, il permettra de continuer à anticiper les phénomènes de crue dûs aux aléas climatiques et à prévenir les risques d'inondations tout en réduisant la vulnérabilité des cours d'eau et de la biodiversité qui s'y trouve.

ENTRE 2021 ET 2030, 773 000 € TTC SERONT INVESTIS PAR L'AGGLO DANS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA SOMME (AMONT ET AFFLUENT).

La démoustication

Afin de protéger le bien-être des habitants, tout en préservant l'équilibre environnemental, des actions de démoustication sont entreprises afin de limiter la population de moustiques et tous les désagréments.

Un traitement aérien avec un larvicide biologique a ainsi été effectué en 2020 à raison de 2 passages par hélicoptère sur certaines communes situées en fond de vallée de l'Agglo du Saint-Quentinois.



**SERVICE DE
DEMOUSTICATION**



Les sentiers de randonnée

Sur le territoire de la nouvelle Agglo, plus de 170 kilomètres de chemins, de promenades à pied, en VTT et en canoë permettent la découverte des paysages du Saint-Quentinois caractérisés par de vastes étendues de plaines ondulées. Ce sont 16 sentiers terrestres qui sillonnent les plaines, les villages ruraux et les vallées. Deux sentiers nautiques permettent une immersion sur le cours du fleuve Somme à l'aval de Seraucourt-le-Grand et deux sentiers botaniques animent les étangs de Saint-Simon et de Seraucourt-le-Grand.



RANDONNÉE PEDESTRE SUR LES SENTIERS DE L'AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS

Focus

RUN ECO – HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

L'AGGLO A ORGANISÉ LE 7 MARS 2020, UN ECO RUN EN PARTENARIAT L'ACTION HAUTS-DE-FRANCE PROPRES.

OBJECTIF : SENSIBILISER LES USAGERS À LA LUTTE CONTRE LE DÉPÔT DE DÉCHETS DANS LA NATURE AVEC UNE COURSE À PIED POUR RAMASSER LES DÉCHETS TOUT AU LONG DU SENTIER DU CANAL AU CHEMIN DE FER.

31 PERSONNES ONT PARTICIPÉ ET ONT RAMASSÉ 40 SACS DE DÉCHETS.



La gestion des espaces verts

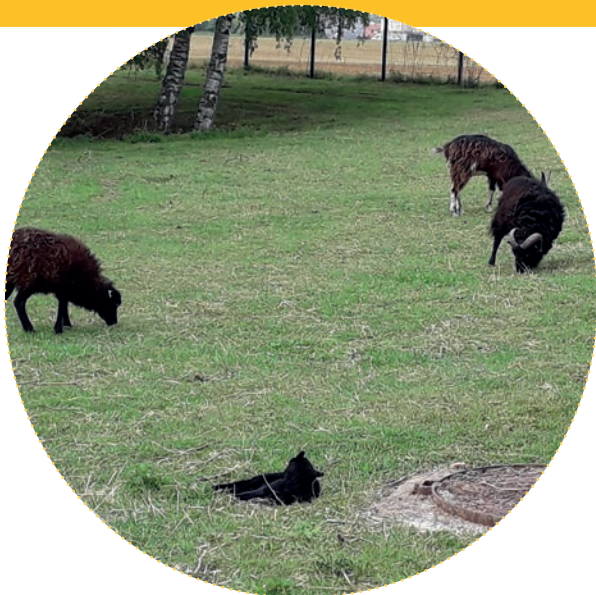
- Patrimoine arboré : outre la préservation du patrimoine arboré existant sur le territoire afin de profiter des bienfaits de ces végétaux aux multiples ressources, la gestion raisonnée qui est menée permet de le renouveler avec des plantations adaptées.
- Gestion différenciée des espaces verts : la poursuite de la mise en œuvre d'un plan de gestion différencié avec le référencement de

notre patrimoine va permettre de configurer le mode d'entretien de chaque espace, en fonction de l'usage, de la fréquentation et des objectifs environnementaux. **L'objectif étant d'optimiser les interventions en termes d'entretien.**

ECO-PÂTURAGE :

Le projet de gestion en éco-pâturage a débuté en avril 2019 et se poursuivra jusqu'en décembre 2026.

Cette mise en place a été initiée sur une zone d'essai d'environ 7000 m². L'action principale est de mettre en place un troupeau de moutons d'Ouessant et de chèvres des fossés, pour réaliser le fauchage du terrain et maîtriser la végétation sans aucune intervention mécanisée ou plus conventionnelle.



CETTE PHASE PERMETTRA NOTAMMENT D'ANALYSER LES IMPACTS DE CE MODE DE GESTION SUR :

- Les résultats que nous pouvons attendre sur l'entretien des espaces verts en terme qualitatif,
- La diminution de l'impact environnemental, dans une démarche de réduction de carbone, du zéro traitement, du zéro déchet, du zéro bruit et de fertilisation naturelle,
- L'impact sur l'environnement avec la lutte contre les végétaux envahissants. C'est un des moyens de lutte montrant une efficacité sur certaines espèces de végétaux,
- La gestion des entretiens sur des surfaces présentant un problème de gestion, au vu de la configuration du terrain ou de l'accessibilité,
- L'impact sur la biodiversité avec l'évolution de la faune et la flore dans un espace dédié. L'action permet aussi par l'introduction de ces deux espèces, de participer à les pérenniser, car même si les races ne sont plus sujet à l'extinction, cela reste préoccupant au vu du faible nombre d'individus,
- L'impact social, avec l'amélioration du cadre de vie avec la présence d'animaux qui rend plus dynamique l'ambiance paysagère, c'est un relai non négligeable sur le volet ludique et l'éducation à l'environnement. C'est finalement un lien fort entre un troupeau et la population surtout dans les milieux urbanisés. C'est, une des clés permettant de communiquer plus facilement sur l'aspect écologique et environnemental,

En fonction des résultats de ce test, ce mode gestion pourra être appliqué sur divers secteurs (zone de la clef des Champs, bassins eaux pluviales...).

Une convention d'éco-pâturage a été établie en 2020 avec notre prestataire pour une période de 6 ans.

3.2. Préserver notre cadre vie et renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du territoire

ODD 11

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Réhabilitation de la friche du Boulevard Maréchal Juin



Dans le cadre de sa politique de reconquête et de valorisation des friches industrielles du territoire, l'Agglo du Saint-Quentinois, en partenariat avec la Ville de Saint-Quentin, projette de redynamiser le quartier du Faubourg d'Isle en créant un nouvel espace de vie accueillant, innovant et respectueux de l'environnement sur le site de l'ancienne friche du Maréchal Juin.

Le site possède une histoire industrielle riche et prestigieuse. Tantôt usine de fabrication d'étoffes de laine et de tissage, tantôt usine de fabrication industrielle de cycles, cette friche au passé rythmé par de multiples mutations est rachetée par l'Agglo en 2015 pour y implanter un nouveau projet tourné

vers l'avenir, sous la forme d'un Ecoquartier en cœur de ville.

Suite à cette acquisition, l'ensemble immobilier existant a été désamianté, déconstruit et dépollué par l'Agglo du Saint-Quentinois entre février 2017 et mai 2018.

Des études préalables ont été menées par l'Agglo du Saint-Quentinois ainsi qu'une concertation relative à l'aménagement de la friche du Maréchal Juin qui s'est tenue du 18 octobre 2017 au 18 novembre 2017. Grâce à ces démarches, des enjeux de revitalisation du quartier du Faubourg d'Isle, ainsi que de renforcement de l'offre en formation supérieure sur le territoire sont ressortis comme évident. La population estudiantine du Saint-Quentinois croît chaque année et aujourd'hui, un manque d'équipement à destination des étudiants est une entrave à la bonne captation et rétention de cette population.

En 2019, l'Agglo du Saint-Quentinois a confié à la SEDA une concession d'aménagement pour une durée de 8 ans. L'opération permettra la poursuite du renouvellement urbain du quartier du Faubourg d'Isle à proximité du campus universitaire.

Entrant pleinement dans l'objectif national et local de reconversion des friches industrielles, combiné à la volonté de redynamiser le centre-ville de Saint-Quentin, l'Agglo du Saint-Quentinois, après plusieurs années d'études et de prospections, a défini les besoins sur ce site. Un programme de logements mixtes, une maison de services aux étudiants, ainsi qu'une résidence étudiante. De plus, dans le but de développer l'offre en formation sur son territoire et de répondre aux besoins des jeunes diplômés et acteurs du territoire, deux bâtiments tertiaires seront érigés : un centre de formation accueillant une antenne de l'IAE (Institut d'administration des entreprises) et

du CNAM (Conservatoire national des arts et métiers) ainsi qu'une extension du campus de l'Université de Picardie Jules Verne. Un incubateur/pépinière d'entreprises renforcera l'offre déjà existante sur le territoire et la stratégie Robonumérique portée par l'Agglo du Saint-Quentinois.



Tous ces aménagements seront réalisés dans le but de respecter la charte de l'Ecoquartier signée par l'Agglo du Saint-Quentinois en septembre 2020. Cette charte engage les cosignataires dans une démarche de labellisation Ecoquartier visant à respecter un certain nombre d'objectifs tels que l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des usagers, le développement du territoire, la transition écologique pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, tout cela dans une démarche de concertation.

À cela s'ajoute la volonté de l'Agglo de faire la part belle à la valorisation des modes de déplacements doux et actifs, d'offrir un cadre de vie agréable arboré et verdoyant et de mettre en adéquation l'ensemble du projet avec les différentes politiques environnementales de l'Agglo (Rev3, TEPCV, CITERGIE, PCAET).

Focus

PHASE 1 - 2020-2023 : CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE FORMATION, DE LA MAISON DE SERVICES AUX ÉTUDIANTS, DE LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE ET AMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS.

PHASE 2 - 2021-2024 : CONSTRUCTION DE L'INCUBATEUR/PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES ET D'UNE PARTIE DES LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE ET LIBRE, AMÉNAGEMENT DES ESPACES RÉSIDENTIALISÉS ET DES ESPACES PUBLICS.

PHASE 3 - 2023-2026 : CONSTRUCTION DES LOGEMENTS EN LOCATIF SOCIAL ET INTERMÉDIAIRES, FINALISATION DES ESPACES PUBLICS, REQUALIFICATION DES VOIRIES ET AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ENTRE LA RUE SAINT-ANTOINE ET LA RUE DU GÉNÉRAL LECLERC.

La Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE), gardienne des territoires ruraux

Créée en 2017, la BIE a pour objectifs de préserver la qualité et la sécurité du cadre de vie dans les communes du territoire de l'Agglo.

Cette brigade est composée de gardes champêtres, qui exécutent les missions qui leur sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale et environnementale. Ces agents de la force publique, viennent renforcer et appuyer les maires dans leurs pouvoirs de police générale et spéciale, en plus des forces de sécurités de l'Etat.

La priorité de la BIE est la lutte contre les dépôts sauvages. Les gardes champêtres assurent des missions de surveillance renforcée sur les sites de dépôts sauvages en plus d'exécuter leurs missions de police de l'environnement et notamment la lutte contre les atteintes aux propriétés, au braconnage, à la pêche et la chasse ainsi qu'en matière de sécurité routière et de protection animal.



153 DÉPÔTS SAUVAGES ont été constatés par la BIE en 2020 (102 en 2019), soit **UNE AUGMENTATION DE 50 %**. Cette forte hausse a notamment été constatée pendant la période de confinement (mars, avril et mai) qui, certainement en raison des motifs restrictifs de déplacements et de la fermeture de certaines déchetteries, ont été un terrain favorable à ces incivismes.

En 2020, pendant la crise sanitaire, les gardes champêtres ont procédé aux contrôles des attestations de circulation et veillé au respect des règles de confinement. Ils sont compétents pour dresser des procès-verbaux lorsqu'un manquement aux règles sanitaires est constaté.



La Brigade Intercommunale de l'Environnement



Focus

EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE D'AMIANTE LIÉ POUR LES USAGERS EN DÉCHÈTERIE

Dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages, l'Agglo a mis en place une collecte expérimentale d'amiante lié à destination des usagers résidant sur le territoire de l'Agglo dans les 4 déchèteries communautaires en novembre 2020. Le volume était limité à 200 kg/foyer/an.

L'Agglo a fourni gratuitement 1 kit EPI et 1 big bag (au choix soit cube soit long) et fait appel à une prestation extérieure pour la collecte. Le traitement est assuré par le biais du Syndicat départemental VALOR' AISNE.

73 personnes ont utilisé ce service (sur 80 inscrits). 11,321 tonnes d'amiante lié ont été collectées, soit une moyenne de 155 kg/usager.



Création d'une commission environnement, sécurité et tranquillité publique

Soucieuse du développement durable, de la tranquillité et de la sécurité des riverains, ainsi que de l'intégration harmonieuse du Pôle mécanique de la Clef des Champs sur le territoire, l'Agglo du Saint-Quentinois a mis en place une Commission Consultative de l'Environnement et de la Sécurité et de la Tranquillité Publiques.

Elle se réunit 2 fois par an autour des sujets d'actualité du circuit (projets, fonctionnement, évolutions, tranquillité publique du site, développement durable, sécurité des clients et des riverains...).

Cette commission rassemble l'ensemble des acteurs concernés (riverains, élus, représentants des fédérations françaises de sport automobile et de moto, associations) dans une instance de dialogue et de concertation pour concilier les intérêts de tous.

Des modes de déplacement plus écologiques

Labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », engagée dans la dynamique Troisième Révolution Industrielle (rev3) et dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie

Territorial (PCAET), l'Agglo du Saint-Quentinois souhaite entamer sa transition écologique en matière de mobilité.

Élaboration du schéma directeur cyclable

Depuis 2017, l'Agglo du Saint-Quentinois est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour les 39 communes de son territoire. **L'objectif de l'Agglo à travers les documents réglementaires en construction tel que le Plan des Déplacements Urbains, est de proposer un maillage efficace et inclusif pour l'ensemble des habitants.**

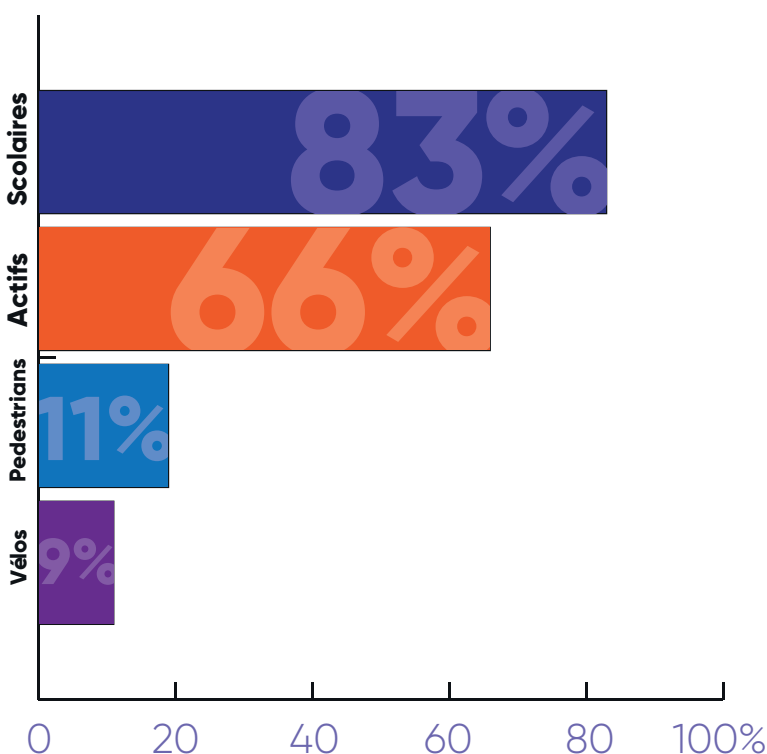
L'Agglo du Saint-Quentinois est un territoire aux nombreux enjeux de mobilité. Cette mobilité est vue comme un levier d'action et de développement au cœur de plusieurs documents de planification stratégique (SCoT, PCAET, PLUi-HD).

Face au développement des mobilités douces et actives, l'Agglo du Saint-Quentinois, reconnue TEPCV, souhaite poursuivre son implication dans la transition écologique par l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.

Le but est de disposer d'une vision globale du territoire à l'échelle des 39 communes à l'heure actuelle tout en projetant les aménagements à réaliser dans les prochaines années pour favoriser la pratique du vélo sur tous les plans (utilitaires, sportifs, loisirs, tourisme) en la rendant accessible et pratique. Tout cela devra s'intégrer en cohérence avec les besoins de la population, les infrastructures existantes et la stratégie territoriale déclinée dans le SCoT et le PCAET.

Aujourd'hui, les modes de déplacement doux et actifs présentent des potentialités de développement considérables, si bien que l'usage du vélo est amené à augmenter pour effectuer les déplacements de courte distance à vocation utilitaire, en plus des usages de loisirs.

Trajets de moins de 8km sur 34 000 déplacements



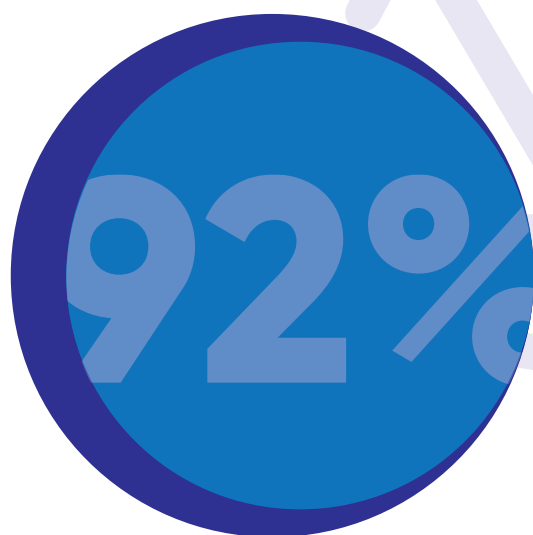
En effet, les déplacements courts sont nombreux sur l'Agglo du Saint-Quentinois : **plus de 34 000 déplacements font moins de 8 km, soit 66% des déplacements des actifs et 83 % des déplacements des scolaires.** Parmi les flux de moins de 8 km vers et depuis Saint-Quentin, le potentiel à pied s'élève à 6 350 personnes (pour des déplacements internes à Saint-Quentin) et 3 715 pour le vélo, dont 293 pour des flux intercommunaux.



Sur les 82 743 habitants que comptait l'agglomération en 2015 (Insee), 76 124 personnes habitaient dans l'aire de chalandise d'un pôle, soit à moins de 8 km de Saint-Quentin ou à moins de 5 km d'un pôle de proximité. **Dès lors, 92 % de la population du territoire peut potentiellement atteindre un pôle à vélo.**

Pour développer l'usage du vélo, il est donc nécessaire de se doter d'une vision globale d'un maillage à long terme sur le mode de mobilité cyclable, notamment en matière de continuité du réseau, d'infrastructures, de franchissement et de développement de services associés à la pratique du vélo.

Sur 82 743 habitants de l'Agglomération en 2015



82 743 habitants de l'Agglomération en 2015

Pourcentage de la population pouvant atteindre un pôle à velo

Les engagements développement durable du délégataire de transport Pastel

1. RENOUELEMENT PROGRESSIF DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

En lien avec les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui oblige les collectivités à avoir une part minimale de véhicules à faibles émissions dans le renouvellement de leur flotte de véhicules, l'Agglo du Saint-Quentinois souhaite s'engager dans une démarche de transition énergétique du parc de véhicules de son réseau de transport urbain Pastel.

Elle a donc entrepris plusieurs études de long terme devant permettre à la collectivité de s'engager dans l'exploitation de véhicules à faibles émissions de CO₂.

La flotte est ainsi renouvelée de manière progressive par l'acquisition de véhicules neufs conformes à la norme Euro 6 Gazole et norme Euro 6 à hybridation légère.

Le 16 novembre 2020, le réseau Bus Pastel a inauguré la mise en circulation de 2 nouveaux bus : les MAN lion's City Efficient Hybride. Plus confortables avec un design moderne, des arrêts silencieux, une réduction des consommations et une économie de carburant accrue. Ces nouveaux bus sont également faciles d'accès pour les personnes à mobilité réduite grâce à une plateforme adaptée.



2. ECO-CONDUITE

Ces formations à l'écoconduite s'inscrivent dans le cadre des formations obligatoires. Elles servent à sensibiliser à la conduite rationnelle et anticipative et s'appliquent aussi bien par les conducteurs au quotidien que par les managers de proximité.

Les gains : confort de conduite pour les clients, réduction des consommations de carburant et préservation du matériel.

3. MISE EN PLACE DE SOLUTIONS DE VENTES DÉMATÉRIALISÉES

Pastel met en place depuis plusieurs années la dématérialisation de ses solutions de ventes. Ainsi, depuis 2020 il est possible d'acheter ses titres de transport par le biais de son smartphone mais aussi de renouveler son abonnement de chez soi.

Cette solution pratique et efficace vise à limiter notre consommation de papier mais aussi à limiter les frais d'impression.

4. SENSIBILISATION AU HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU

- Démarche d'accessibilité des quais de bus et des véhicules (rampes, logo identifiable à l'arrêt de bus, système d'agenouillement)
- Partenariat Pastel et l'association des aveugles de Saint-Quentin qui permet aux usagers d'obtenir, grâce à leur canne connectée et reliée au smartphone, les informations de géolocalisation des arrêts accessibles et de pouvoir s'orienter facilement vers l'arrêt accessible le plus proche le cas échéant.
- Sensibilisation du personnel Pastel au handicap lors de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (novembre 2020).



ODD 13



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

La crise que nous traversons actuellement ouvre la voie à un changement systémique profond vers une économie plus durable, bénéfique à la fois pour l'humanité et pour la planète

Le changement climatique est l'un des enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle et, même si les conséquences sont encore difficiles à évaluer avec précision, il est certain qu'il entraînera des bouleversements profonds tant sur l'environnement que sur l'organisation économique et sociale.

De par leur proximité avec la population et leur rôle d'organisation du territoire, les collectivités locales sont des acteurs clés de la lutte contre les dérèglements climatiques.

L'Agglo du Saint-Quentinois a souhaité inclure les habitants et les acteurs du territoire dans sa dynamique de lutte contre le changement climatique à l'aide d'une concertation participative numérique sur son site internet organisée du 15 juillet au 30 août 2019. L'Agglo du Saint-Quentinois invitait les habitants et les acteurs du territoire à partager leurs expériences face au changement climatique, à travers un questionnaire anonyme. Au total, 90 questionnaires ont été retournés.

En 2020, un appel à l'ensemble des directions de l'Agglo du Saint-Quentinois et à près de 80 acteurs territoriaux a été lancé. Près de 16 réunions ont pu être organisées avec les acteurs.

Ces rencontres transversales auront permis à l'Agglo du Saint-Quentinois de consolider le diagnostic du territoire avant de réaliser son programme contenant des actions concrètes dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Une démarche co-construite avec les acteurs du territoire



EXEMPLE DE MESURES PHARES PERMETTANT DE LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE :

→ 36 MESURES INTERNES À LA CASQ :

Mesure 6 : Réaliser un schéma directeur cyclable à vocation utilitaire sur l'agglomération afin de disposer d'une vision d'un maillage à long terme.



Mesure 27 : Etude de faisabilité et réalisation d'un Projet d'Alimentation Territoriale (PAT).



→ 26 MESURES PROPOSÉES PAR LES ACTEURS



Mesure 4 : Mise en place d'un plan de déplacement inter-entreprise (PDIE) pour les salariés de HOUTCH.



Mesure 64 : Rénovation, remplacement, réhabilitation et maintenance énergétiques du patrimoine CLESENCE.

→ 44 MESURES CONJOINTES AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS

Mesure 55 : Développer les filières de méthanisation agricoles et industrielles (AgriAisnergie, SOPROCOS).



Mesure 51 : Accompagner les études et projets solaires du secteur public.



La qualité de l'Air sur l'Agglo du Saint-Quentinois

La qualité de l'air est la première préoccupation environnementale des Français avec le changement climatique (Baromètre annuel du ministère de l'Environnement paru en février 2017).

LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LES TERRITOIRES DE L'AGGLO EST BONNE.



• Afin de continuer à la préserver, L'Agglo du Saint-Quentinois a fait le choix d'adhérer à Atmo Hauts-de-France pour l'accompagner dans l'élaboration du diagnostic et de la stratégie du volet air du PCAET réalisés en 2019.

• La qualité de l'air fait l'objet d'un suivi et d'une vigilance accrue via Atmo Hauts-de-France, observatoire de l'air qui surveille, informe et accompagne sur la qualité de l'air en Hauts-de-France.

En 2020, l'Agglo du Saint-Quentinois a sollicité Atmo Hauts-de-France pour une lecture qualitative, du point de vue de la qualité de l'air, des actions du Plan Climat Air Energie Territoriale.

Il existe deux stations de mesures fixes, toutes deux situées à Saint-Quentin, une sur le boulevard Victor Hugo et l'autre au niveau du Stade P. Roth, sis boulevard Richelieu.

Elles n'ont pas les mêmes fonctions car elles ne mesurent pas les mêmes polluants. L'une évalue la qualité de l'air sur l'Agglo (Stade P. Roth) et l'autre les émissions liées au trafic routier urbain.

Le bilan de la qualité de l'air 2019 du territoire, présente pour la première fois les cartes régionales de modélisation fine échelle pour les particules PM10 et PM2.5, ainsi que pour le dioxyde d'azote sur le site internet d'Atmo Hauts-de-France.

Grâce à ce nouveau format, le grand public peut retrouver les principales informations et des cartes interactives sur la qualité de l'air en 2019 sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois et sur la région dans les différents onglets de cet outil.



Participation à l'appel à projet "1 million d'arbres en Hauts-de France"

La Région lance un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » pour lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité, limiter les îlots de chaleur en situation urbaine, améliorer la cadre de vie... Dans ce cadre, elle propose un appel à projets permettant de soutenir les opérations de plantations sur foncier public et dans les lycées d'enseignement privé.

L'Agglo du Saint-Quentinois, par le biais de sa politique générale, oeuvre au quotidien à la mise en place d'actions pour la réalisation des objectifs de développement durable en lien avec ses compétences. En accord avec cette ligne directrice, l'Agglo du Saint-Quentinois souhaite procéder à des plantations sur différents sites communautaires dans l'optique d'embellir le cadre de vie d'une part et de limiter les îlots de chaleur d'autre part.

Au total, ce sont près de **600 arbres et arbustes** qui seront plantés sur différents sites du territoire : déchèteries, Clef des Champs, parc d'Isle... et qui contribueront :

- A la préservation de la biodiversité et de l'environnement,
- A la séquestration du carbone dans l'air,
- A l'infiltration des eaux pluviales.

DÉFI CLIMATIQUE

La Région mobilise les acteurs locaux en faveur du reboisement du territoire et engage une enveloppe de 2 millions d'euros

**Plan
1 million d'arbres
en Hauts-de-France**

Région Hauts-de-France

Commission Permanente du 30 avril 2020

REGION HAUTS-DE-FRANCE
C'EST VOTÉ!
REGION HAUTS-DE-FRANCE

3.3. Modes de production et de consommation durables et questions relatives aux consommateurs



ODD 12



Établir des modes de production et de consommation responsables

La COVID-19 a mis en évidence la relation entre l'homme et la nature et a révélé les principes fondamentaux du compromis auquel nous sommes constamment confrontés : les êtres humains ont des besoins illimités, mais la capacité de la planète à les satisfaire est limitée.

La dématérialisation pour des services plus fluides et rapides

Le développement d'outils de dématérialisation permet de moderniser et de simplifier certaines tâches administratives ainsi que le fonctionnement des services de l'Agglo et par conséquent, l'accélération de la réponse attendue par l'utilisateur. La gestion dématérialisée du courrier, la mise en place du parapheur électronique et la formation de l'ensemble des agents à son

utilisation contribuent à fluidifier le circuit de validation et surtout à réduire la consommation de papier pour des documents administratifs souvent volumineux tels que : marchés publics, documents comptables, envoi d'actes aux partenaires ...

Exemple : le service comptabilité a enregistré une économie de 5 747 bordereaux de mandats et de titres depuis le 1er janvier 2019.

Les actions en termes de tri et de prévention des déchets

Dans le cadre du PLPDMA, l'équipe des animateurs du tri et prévention déchets intervient sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser la population sur les consignes de tri et enseigner les bons gestes en matière de prévention. Plusieurs actions sont mises en place auprès d'un public varié : animations scolaires dans les écoles,

ateliers et tenue de stands au sein de différentes structures, communication en porte à porte pour la mise en place du tri en pied d'immeuble en collaboration avec les bailleurs du territoire, soutien des professionnels dans leur démarche de réduction de déchets, sensibilisation des usagers à la réduction des biodéchets lors de distribution de composteurs...).



En 2020, 499 composteurs distribués soit 2 855 composteurs distribués sur l'ensemble du territoire depuis 2015.





**18 animations réalisées
auprès des habitants et des enfants.**

**1375 personnes sensibilisées lors
de communication en porte à porte
(Vermand, Les Croisières, Léon Lemaire).**



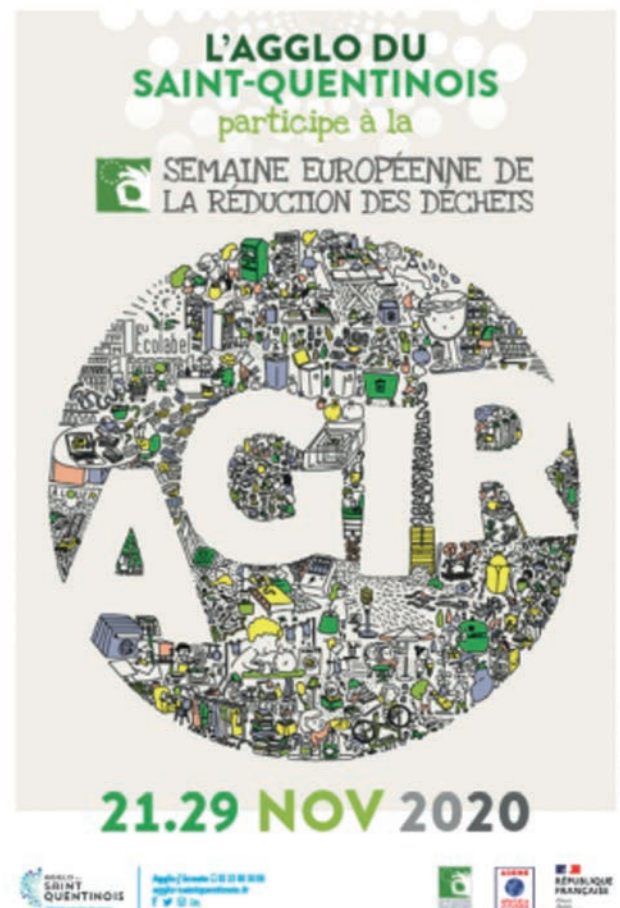
La Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Du 21 au 29 novembre 2020, l'Agglo du Saint-Quentinois a participé à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

Le programme prévu initialement et qui comportait des actions de sensibilisation sur le terrain a été revu suite aux mesures mises en place liées à la seconde période de confinement.

Sur l'ensemble de la semaine, une communication dématérialisée via les réseaux sociaux a été mise en place pour mettre en avant les différents gestes de prévention à adopter chez soi pour réduire les déchets.

Une distribution de STOP PUB par l'équipe des animateurs du tri et prévention sur l'ensemble des mairies et ERP du territoire a également eu lieu. **Cette action ayant pour but d'inciter les usagers à limiter la consommation et la production de prospectus.**



Les collectes éco-responsables

L'Agglo du Saint-Quentinois, en partenariat avec Pastel et l'Association Avenir et Développement et Formation de l'Aisne (ADFO2), organise une

Collecte de jouets «écoresponsable»



Apportez-nous les objets dont vous n'avez plus l'utilité : puzzles, jeux de société, jeux éducatifs, jouets bébés, peluches, poupées, voitures, jouets électroniques, livres pour enfants, etc. Même les jouets défectueux peuvent retrouver une seconde vie grâce au chantier d'insertion de réparation Recycl'Jouets d'ADFO2 !

POINTS DE COLLECTE DES JOUETS

- Siège de l'Agglo
18, Boulevard Victor Hugo, Saint-Quentin
- Pôle communautaire de Claires
Rue de Claires, Claires
- Office de Tourisme et des Congrès
1, Avenue de la République, Saint-Quentin
- Dans les maires des communes de l'Agglo participant à l'opération
- Espace Créatifs
1, Avenue de la République, Saint-Quentin
- Déchèterie Cusat
101, Avenue de la Grande Barrière, Saint-Quentin
- Agence Pastel
101, Avenue de la Grande Barrière, Saint-Quentin

du 13 au 31 janvier 2020

AGGLO du SAINT-QUENTINOIS
L'Agglo proche de vous !
Agglo 03 23 00 00 00
agglo-saint-quentinois.fr

re03



Depuis 2016, l'Agglo du Saint-Quentinois met en place des collectes éco responsables à destination des habitants du territoire. Les partenariats se font de préférence avec des associations locales. L'Agglo du Saint-Quentinois propose ces collectes afin de **sensibiliser les agents de la collectivité et les citoyens aux gestes éco-responsables, d'aider les associations et les usagers grâce à cette démarche éco-solaire et enfin, de donner une seconde vie aux objets qui n'ont plus d'utilité et ainsi permettre la réduction des déchets via un circuit d'économie circulaire.**

En 2020, la reconduction de la collecte de jouets s'est effectuée avec PLUS DE 3 000 JOUETS RÉCOLTÉS ET REDISTRIBUÉS à des associations locales.

En 2021, la collecte de jouets sera étendue dans les autres déchèteries.



Mise en place du tri sélectif sur les équipements communautaires

En janvier 2020, l'équipe des animateurs a sensibilisé l'ensemble des agents administratifs du Centre Technique d'Agglo du Saint-Quentinois sur les consignes de tri au sein des bureaux. Un nouveau matériel de pré-collecte a également été distribué.

L'objectif étant de favoriser et simplifier le geste de tri au sein de notre structure et d'uniformiser les consignes sur l'ensemble des bâtiments de la collectivité.

ODD 2



Zéro Faim

Le Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire

Une des actions phares et particulièrement innovante qui a vu le jour en mars 2017 est la création d'un **Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire avec le soutien financier de l'ADEME**. Premier réseau coopératif ainsi créé sur la région des Hauts-de-France, il est intégré dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Agglo et compte ainsi sur l'engagement de ses 49 membres.

L'Agglo a défini 4 enjeux prioritaires d'ici 2025, date arrêtée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 pour la réduction du gaspillage alimentaire :

- Sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire
- Développer des partenariats avec les acteurs et les habitants
- Mettre en place des actions concrètes
- Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire

EN 2020, PLUSIEURS ACTIONS ONT ÉTÉ MENÉES :

→ LE DÉFI DES FAMILLES ZÉRO GASPI (OCTOBRE 2019 - OCTOBRE 2020)

- Signature par **15 FAMILLES** de la charte d'engagement et objectif de réduction des déchets d'au moins **10% (ATTEINT À HAUTEUR DE 18,5%)** ;
- Mise à disposition d'une balance connectée permettant de suivre la production de déchets au sein du foyer. Organisation de 2 défis de pesées "**OBJECTIF ZÉRO GASPI**" ;
- Participation à **6 RENCONTRES** (ateliers, visites, sensibilisations, participation à des évènements) ;
- Echanges de pratiques entre familles (création d'un groupe Facebook) ;
- Tournage de vidéos pour communiquer sur la démarche (idée d'ambassadeurs).



ATELIER " ACHETER ET STOCKER MALIN - FRUITS ET LEGUMES DE SAISON "

→ Action " les anti-gaspi " dans les cantines de l'Agglo du Saint-Quentinois en partenariat avec l'association Unis Cité.

Les services civiques ont mené cette action au sein de 4 cantines rurales de l'Agglo (Cugny, Flavy-le-Martel, Fonsomme, Grugies) et ont ainsi sensibilisé 173 enfants.

Des pesées ont été effectuées afin de faire ressortir les causes du gaspillage alimentaire (ajustement ou non des quantités servies aux enfants, logistique importante et manque de temps engendrant davantage de gaspillage, temps limité consacré à la restauration...) et ont permis d'amorcer la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des enfants et des encadrants de cantine.



La journée Anti-Gaspi



L'AGGLO & SES PARTENAIRES ORGANISENT LA
JOURNÉE ANTI-GASPI
VENDREDI 16 OCT 2020

JEU CONCOURS • VISITE
FOOD-TRUCK • ATELIER

programme complet sur :
AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06 | f t @ in

Masque obligatoire pour les plus de 11 ans



Le 16 octobre 2020, l'Agglo et ses partenaires ont organisé la journée anti-gaspi à destination de ses agents et des usagers. **Au total, plus de 2 400 personnes ont été sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire parmi les 10 actions proposées (Food-truck, atelier, expositions, jeu concours, vélo à smoothies...).**

Un défi « **Vide ton assiette** » a été organisé au sein de 24 restaurations scolaires (1671 enfants), avec pour objectif de gaspiller le moins possible. Les cantines ont ainsi pesé les restes d'assiettes et ont concouru pour prétendre au prix « Cantine anti-gaspi 2020 ».



Frigo anti-gaspi

L'Agglo souhaite sensibiliser la population à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au développement durable, grâce à la mise en place d'un frigo anti-gaspi, en partenariat avec l'association Eco&Logique et Clesence.

Il est installé depuis octobre 2019 au quartier de l'Europe, dans les locaux de l'écoconciergerie, tiers lieu citoyen où chaque personne pourra y déposer des denrées alimentaires, contribuant ainsi à la solidarité locale.

Avec la période pandémique, l'accès au frigo a dû être interrompu et sa réouverture sera prévue dès que les conditions sanitaires le permettront.



→ ANTI-GASPI ET SOLIDAIRE

Le lieu est bien identifié et fréquenté par tous types de profils (piétons du quartier, personnes en voiture, 1 personne en grande précarité qui vient régulièrement). Les fruits et légumes sont majoritaires parmi les denrées déposées. Les déposants amènent également des produits secs

La quantification exacte de sa fréquentation est difficile à établir par la chargée de mission Eco & logique car le frigo est placé à l'extérieur de l'écoconciergerie. Cependant, de nombreux passages (dont une vingtaine d'utilisateurs très réguliers) sont fréquemment constatés.



(biscuits, pâtes, conserves). Certains jardiniers (présence de jardins ouvriers à proximité) n'hésitent pas à déposer des quantités importantes de fruits et légumes qu'ils ne souhaitent pas jeter.



L'agriculture connectée

En s'inscrivant comme territoire moteur de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole, l'Agglo du Saint-Quentinois poursuit l'objectif de bâtir un cercle vertueux de croissance et de réussite. La Troisième Révolution Industrielle étant fondée sur l'importance des innovations technologiques, l'Agglo concentre ses efforts sur le développement de la filière Robonumérique appliquée à l'agriculture.

La filière Robonumérique de l'Agglo du Saint-Quentinois a concentré une partie de ses efforts pour renforcer le secteur agricole qui représente une partie importante des richesses produites sur le territoire. L'enjeu de l'application de la Robonumérique à l'agriculture est de taille puisqu'elle permet de répondre à des besoins

d'accroissement de la production tout en diminuant les impacts sur l'environnement.

Les développements numériques en agriculture se déroulent à une vitesse vertigineuse. L'agriculture utilise de plus en plus les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour acquérir des données, les interpréter et les transformer en préconisations.

L'Agglo s'est saisie de ces opportunités en structurant avec l'ensemble de ses acteurs agricoles une filière Robonumérique agricole.



LES OBJECTIFS DE LA FILIÈRE :

- Mettre en réseau et fédérer les acteurs locaux de la filière agricole afin de développer des projets collaboratifs en matière de solutions robotiques et numériques,
- S'afficher comme le territoire démonstrateur et référent de la Robonumérique agricole,
- Soutenir les acteurs agricoles à investir dans les nouvelles technologies pour une meilleure compétitivité de leur exploitation,
- Promouvoir et favoriser le business des start-ups partenaires de la robotique et du numérique implantées sur le territoire de l'Agglo,
- Faire rayonner le territoire dans le but d'attirer de nouvelles entreprises sur ce secteur.

La filière Smart Agri

En 2020, l'animation de la filière Robonumérique agricole se poursuit notamment par le renouvellement des 15 stations météo connectées, vrai outils d'aide à la décision pour les acteurs agricoles du territoire leur permettant ainsi de mieux gérer leurs interventions en fonction des prévisions météorologiques. Les 10 ruches connectées du territoire ont permis de constater des colonies fortes pour toutes les ruches soit un minimum de 20 000 abeilles par ruche. Les deux récoltes de juin & septembre ont permis de récolter 65 kg de miel qui sont mis en vente à l'Office de Tourisme et des Congrès de Saint-Quentin.

Généralement, la filière robonumérique agricole est valorisée lors d'événements régionaux et nationaux ; en dépit des conditions sanitaires, les 2 salons dont la filière devait être valorisée ont été annulés (Terre Innovation des 13&14 mai à Betheny et le salon européen de la filière pomme de terre PotatoEurope 2020, qui devait se tenir les 2 et 3 septembre à Villers-Saint-Christophe).



GLOSSAIRE

- **ADEME** : Agence de la Transition Ecologique
- **ANRU** : Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain
- **BIE** : Brigade Intercommunale de l'Environnement
- **C32S** : Communauté de Communes de Saint-Simon (dénomination avant fusion avec la CASQ en 2017)
- **CASQ** : Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin (dénomination avant 2017)
- **CEE** : Certificats d'Economies d'Energie
- **DD** : Développement Durable
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
- **ERP** : Etablissement Recevant du Public
- **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **LTECV** : Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte
- **ODD** : Objectif de Développement Durable
- **ONU** : Organisation des Nations Unies
- **PADD** : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- **PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- **PLH** : Plan Local de l'Habitat
- **PLUI - HD** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements
- **REGAL** : Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire
- **Rev3** : 3ème révolution industrielle
- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- **SOLIHA** : SOLidaire pour l'HABitat
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **TEPCV** : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

CONCLUSION

L'Agglo du Saint-Quentinois travaille depuis plusieurs années sur la mise en oeuvre d'une politique de développement durable.

L'importance donnée au travail avec les agents de la collectivité et la volonté de produire un service public de qualité pour les usagers locaux, constituent les bases de nos projets et nous permettent de faire face aux enjeux actuels.

Le développement durable est un engagement de chaque instant que nous nous efforçons de prendre en compte systématiquement dans l'élaboration de nos politiques publiques.

Ainsi, du fait de ses nombreuses actions, la collectivité est déjà impliquée dans une démarche de durabilité qui lui permet de s'adapter et d'œuvrer quotidiennement en faveur d'un développement harmonieux et équilibré du territoire sur ses domaines de compétences : aménagement du territoire, habitat, transports, développement économique local ou encore environnement et cadre de vie ; malgré un contexte sanitaire difficile.

La stratégie du PCAET constituera notre fil conducteur, en travaillant avec nos communes membres et nos partenaires socio-économiques, pour atteindre dans les années à venir les objectifs fixés à l'échelle nationale, européenne et internationale en matière de réduction des GES, d'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables.

Cela se traduit par une logique de travail transversale et mutualisée, pour ce mandat 2020-2026, à construire tous ensemble autour de l'un des thèmes phares :

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT ANNUEL 2020



Mission Développement Durable

☎ 03 23 06 31 23 ✉ developpement.durable@casq.fr

🌐 AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR